



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.791.797,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, France
338 667 082 R.C.S. Nanterre

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 4 octobre 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'Autorité des marchés financiers conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le présent amendement (l'« **Amendement** ») complète et doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0372 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2023** »).

Une table de correspondance est fournie dans le présent Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Dans l'Amendement, « **UTI GROUP** » et la « **Société** » désignent la société UTI GROUP et le « **Groupe** » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées. Sauf indication contraire, les termes commençant avec une majuscule utilisés dans le présent Amendement auront le sens qui leur est donné dans le Document d'Enregistrement Universel 2023.

Le Document d'Enregistrement Universel 2023 ainsi que l'Amendement y afférent sont disponibles sur le site internet d'UTI Group (<https://www.uti-group.fr/>) dans l'onglet « Finances », ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

GLOSSAIRE

« Action(s) Nouvelle(s) »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.2. « L’investissement d’EEKEM Group dans la Société » ;
« Actions Transférées »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.3. « L’acquisition par EEKEM Group de la participation de l’actionnaire Law Informatique » ;
« Amendement »	a le sens qui lui est donné en page de couverture ;
« AMF »	désigne l’Autorité des marchés financiers ;
« Assemblée Générale Mixte »	désigne l’assemblée générale mixte d’UTI Group appelée à statuer sur l’Opération et l’Augmentation de Capital Réservée, convoquée pour le 21 octobre 2024 ;
« Augmentation de Capital Réservée »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.2. « L’investissement d’EEKEM Group dans la Société » ;
« Compte Courant EEKEM Group »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.1. « Contexte de l’Opération » ;
« Conditions Suspensives »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.2.1. « Changement d’Actionnaire Majoritaire et Conduite des Affaires jusqu’à la Date de Réalisation » ;
« Créance en Compte Courant 1 »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.1. « Contexte de l’Opération » ;
« Créance en Compte Courant 2 »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.1. « Contexte de l’Opération » ;
« Date de Réalisation »	désigne la date à laquelle les Actions Nouvelles seront effectivement émises, en une fois, à la suite de la satisfaction ou de la levée de l’ensemble des conditions suspensives visées dans le Protocole de Restructuration ;
« Date de Signature »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.1. « Contexte de l’Opération » ;
« Document d’Enregistrement Universel 2023 »	a le sens qui lui est donné en page de couverture ;
« EEKEM Group »	désigne la société EEKEM Group, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20 boulevard Eugène Deruelle, le Britannia – 69003 Lyon, immatriculée sous le numéro 849 956 131 RCS Lyon ;
« Fondateurs »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.1. « Contexte de l’Opération » ;
« Groupe »	a le sens qui lui est donné en page de couverture ;
« Law Informatique »	désigne la société Law Informatique, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, immatriculé sous le numéro 392 091 773 RCS Nanterre ;
« Nominations »	a le sens qui lui est donné dans la section 1.2.1. « Changement d’Actionnaire Majoritaire et Conduite des Affaires jusqu’à la Date de Réalisation » ;
« Opération »	désigne l’ensemble des opérations réalisées au titre de la Restructuration, de l’Augmentation de Capital Réservée et du Transfert d’Actions ;
« Prospectus »	désigne le présent prospectus établi par la Société sous la responsabilité de Monsieur Christian Aumard, Président Directeur général de la Société ;

« Protocole de Restructuration »

a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.1. « Contexte de l'Opération » ;

« Restructuration »

a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.1. « Contexte de l'Opération » ;

« Transfert d'Actions »

a le sens qui lui est donné dans la section 1.1.3. « L'acquisition par EEKEM Group de la participation de l'actionnaire Law Informatique » ;

1. PRESENTATION DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION

1.1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1.1. Contexte de l'Opération

La Société est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de logiciels.

La Société a rencontré des difficultés financières et un besoin urgent de trésorerie à très court terme.

Au cours du premier trimestre 2024, la Société a dû faire face à une performance moindre qu'envisagée, laquelle s'est fortement dégradée sur le second trimestre 2024. La demande de service informatique est en baisse, et dans le contexte politique actuel ainsi qu'économique, la Société subit une demande moins active avec un accroissement de ses taux d'intercontrat pénalisant sa trésorerie.

Au cours des dernières années des apports de fonds ont été réalisés en compte courant par la famille Aumard. Ces apports de liquidité, accompagnés d'abandons partiels de créances, dans l'attente de la reprise de l'activité n'ont pas suffi pour répondre aux besoins de la Société¹.

Pour rappel, Monsieur Christian Aumard, actionnaire et fondateur d'UTI GROUP, détient sur la Société, au 30 juin 2024, une créance en compte-courant d'un montant total intérêts échus de 1.419.024 euros (la « **Créance en Compte Courant 1** »). Monsieur Romain Aumard, également actionnaire d'UTI GROUP, détient sur la Société, au 30 juin 2024, une créance en compte-courant d'un montant total intérêts échus de 44.850 euros (la « **Créance en Compte Courant 2** »). Ces créances sont rémunérées au taux d'intérêt fiscalement déductible en matière de compte courant d'actionnaire fixé chaque année au 31 décembre par l'administration fiscale.

La Société alors a entamé une recherche d'investisseurs en coordination avec ses actionnaires dans l'objectif de faire prévaloir les intérêts de la Société et la continuité d'exploitation et afin de lui permettre d'assurer ses besoins de financement (la « **Restructuration** »).

Dans ce cadre, des discussions ont eu lieu avec EEKEM Group (« **EEKEM Group** ») et elles ont conduit à la conclusion d'un protocole de restructuration en date du 11 juillet 2024 (la « **Date de Signature** ») entre la Société, Messieurs Christian Aumard et Romain Aumard, Law Informatique², également actionnaire de la Société, (les « **Fondateurs** ») et EEKEM Group, aux termes duquel EEKEM Group s'est notamment engagé à (i) réaliser un apport en compte courant (le « **Compte Courant EEKEM Group** ») dans les conditions suivantes : (a) 1.000.000 euros, au plus tard le 12 juillet 2024 ; (b) si besoin, 250.000 euros, à compter du 31 octobre 2024 ; et (c) si besoin, 250.000 euros, à compter du 31 décembre 2024 et (ii) à souscrire à l'Augmentation de Capital Réservee (tel que défini ci-après) pour incorporer au capital les avances en comptes courants réalisées par les actionnaires (le « **Protocole de Restructuration** »).

Le Protocole de Restructuration répond ainsi aux objectifs de la Société de sécuriser les liquidités nécessaires au regard de son besoin de trésorerie à mi-juillet et assure ainsi sa pérennité. Cet accord permettra également à la Société de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatile, en parvenant à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en renforçant ses capitaux propres. L'Opération qui conduira à une prise de contrôle du capital de la Société par EEKEM Group a pour but de redonner les moyens financiers et éventuellement humains pour que la Société retrouve le chemin de la croissance et de la rentabilité au sein d'EEKEM Group.

1.1.2. L'investissement d'EEKEM Group dans la Société

Suite à la publication du communiqué de presse de la Société en date du 11 juillet 2024 annonçant la conclusion du Protocole de Restructuration, EEKEM Group a réalisé un apport de fonds immédiat en compte courant de 1.000.000 d'euros.

Conformément au Protocole de Restructuration, la Société a convoqué une Assemblée Générale Mixte, appelée à se tenir le 21 octobre 2024 pour se prononcer sur : (i) l'Augmentation de Capital Réservee ; et (ii) la nomination, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee, d'administrateurs désignés sur proposition de EEKEM Group.

Le Protocole de Restructuration prévoit ainsi que le jour de bourse précédent l'Augmentation de Capital Réservee, ou à toute autre date antérieure notifiée par EEKEM Group avec un préavis de trois (3) jours, les Fondateurs cèderont à EEKEM Group avec réalisation du paiement concomitant, et conformément aux articles 1321 et suivants du Code civil : (i) la Créance en Compte Courant 1 d'un montant de 1.419.024 euros, pour un prix de 484.681,06 euros ; et (ii) la Créance en Compte Courant 2 d'un montant de 44.850 euros, pour un prix de 15.318,94 euros.

La Créance en Compte Courant 1, la Créance en Compte Courant 2, une fois acquises par EEKEM Group, ainsi que la créance en Compte Courant EEKEM Group à hauteur de 1.000.000 d'euros, seront incorporées au capital de la Société par le biais

¹ Document d'Enregistrement Universel UTI GROUP 2023, p. 70 voir apports et abandons en 2022 et 2023.

² Société par action simplifiée détenue à 100% par la famille Aumard depuis 2016

d'une augmentation de capital réservée à EEKEM Group à un prix par action de 0,20 euro (soit la valeur nominale sans prime d'émission) décrite ci-après (l' « **Augmentation de Capital Réserve** »).

EEKEM Group souscrira ainsi, par voie de compensation de créance, à des actions ordinaires nouvelles de la Société pour un montant de 2.463.874 euros, montant correspondant à la somme des valeurs dans les Comptes Courant 1 et 2 ainsi que la créance en Compte Courant EEKEM Group à hauteur de 1.000.000 d'euros et recevra en contrepartie 12.319.370 actions ordinaires nouvelles de la Société (les « **Actions Nouvelles** »).

L'Augmentation de Capital Réserve fera l'objet d'une délégation de compétence au conseil d'administration telle que résultant de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 21 octobre 2024 et la réalisation interviendra en une fois à compter de la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini dans le glossaire ci-avant).

Dans le cadre de cette émission envisagée, le conseil d'administration de la Société a nommé un expert indépendant afin d'apprécier les conditions financières de la Restructuration et son caractère équitable pour les actionnaires de la Société. La nomination de l'expert dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réserve a été réalisée en application de l'article 261-2 du RGAMF, le prix de l'Augmentation de Capital Réserve étant de 0,20 euro, soit un prix inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse avant annonce des opérations le 11 juillet 2024 diminuée d'une décote de 10%, prévu par les articles L. 22-10-52 et R. 22-10-32 du Code de commerce. Conformément à l'article 261-1 III. du RGAMF, l'expert indépendant doit être désigné par le conseil d'administration sur proposition d'un comité ad hoc composé d'au moins trois membres, dont une majorité d'indépendants. Le comité ad hoc de la Société ne pouvant être constitué conformément à l'article 261-1 III. du RGAMF, il a été fait application de l'article 261-1-1 I. du RGAMF et le conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité ad hoc, a soumis à l'AMF le 19 juillet 2024 l'identité de l'expert indépendant qu'elle a désignée sous réserve de non-opposition de l'AMF. C'est ainsi que Sorgem Evaluation, représentée par Monsieur Maurice Nussenbaum, a été désigné et a remis un rapport en tant qu'expert indépendant le 26 septembre 2024. Ce rapport se concluant par une attestation d'équité est présenté en Annexe 2 de l'Amendement.

L'Augmentation de Capital Réserve reste soumise à la renonciation ou à l'accomplissement des Conditions Suspensives (tel que définies ci-après) qui incluent notamment l'approbation de l'Augmentation de Capital Réserve par l'Assemblée Générale Mixte.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réserve, EEKEM Group deviendrait l'actionnaire de contrôle de la Société avec une participation qui représenterait 57,90% du capital de la Société.

1.1.3. L'acquisition par EEKEM Group de la participation de l'actionnaire Law Informatique

Conformément au Protocole de Restructuration, le jour de la constatation de la réalisation de l'Augmentation du Capital et après la réalisation de celle-ci, ou à toute autre date ultérieure notifiée par EEKEM Group à Law Informatique avec un préavis de trois (3) jours, Law Informatique cèdera à EEKEM Group la totalité des actions de la Société qu'elle détient (les « **Actions Transférées** »), pour un montant de 1 euro (le « **Transfert d'Actions** »), entraînant ainsi la fin de la participation de Law Informatique dans le capital social de la Société.

EEKEM Group détiendrait suite à l'Augmentation de Capital Réserve et à l'issue de l'acquisition de la participation de Law Informatique 81,02% du capital de la Société.

Il convient par ailleurs de noter qu'une fois l'Augmentation de Capital Réserve réalisée, EEKEM Group déposera un projet d'offre publique sur les titres de la Société à l'issue de l'Augmentation de Capital Réserve à des conditions financières jugées équitables qui tiendront compte du prix de l'augmentation de capital de 0,20 euro par action. Ainsi l'expert indépendant, Sorgem Evaluation, représentée par Monsieur Maurice Nussenbaum, a aussi été désigné pour se prononcer par la suite dans le cadre du dépôt par EEKEM Group d'un projet d'offre sur les titres de la Société, en application de l'article 261-1 I. 1°, 2° et 4° du RGAMF et, le cas échéant, en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire en application de l'article 261-1 II du RGAMF.

Les facteurs risques liés à l'Opération sont présentés en section 2.9 (*Risques liés à l'Opération*)

1.1.4. Calendrier Prévisionnel de l'Opération

Date prévue	Étape de l'Augmentation de Capital Réserve
21 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">▪ Assemblée Générale Mixte de l'Augmentation de Capital Réserve destinée à statuer sur l'émission des Actions Nouvelles au profit de EEKEM Group et les Nominations▪ Date de Réalisation de la dernière condition suspensive prévue dans le Protocole de Restructuration▪ Lancement de l'Augmentation de Capital Réserve par le conseil d'administration de la Société
24 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">▪ Souscription à l'Augmentation de Capital Réserve par EEKEM Group▪ Arrêt de compte du conseil d'administration de la Société indiquant le montant de la créance certaine, liquide et exigible détenue par EEKEM Group sur la Société▪ Emission du certificat des commissaires aux comptes valant certificat du dépositaire

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de l'acquisition de la participation de Law Informatique par EEKEM Group
25 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du conseil d'administration de la Société : <ul style="list-style-type: none"> ○ constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee et la modification corrélative des statuts ○ constatant la prise d'effet des démissions du Directeur général et des administrateurs en fonctions ○ constatant la prise d'effet des Nominations ○ décidant de dissocier les fonctions de Président du conseil et de Directeur général ○ désignant Monsieur Jean-Luc Bernard en qualité de Président du conseil ○ désignant le nouveau Directeur général
quatrième trimestre 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifié sur les actions de la Société

1.2. ASPECTS JURIDIQUES DE L'OPÉRATION

1.2.1. *Changement d'Actionnaire Majoritaire et Conduite des Affaires jusqu'à la Date de Réalisation*

En conséquence de l'Augmentation de Capital Réservee, EEKEM Group deviendra l'actionnaire majoritaire de la Société, une position qui sera renforcé par le Transfert d'Actions.

Dans ce cadre, le Protocole de Restructuration comprend également certains engagements relatifs à la conduite des affaires de la Société entre la Date de Signature et la date à laquelle les administrateurs désignés sur proposition d'EEKEM Group entreront en fonction, dont notamment l'engagement de la Société à porter immédiatement à la connaissance de EEKEM Group :

- i. tout fait, évènement, action de tiers ou décision :
 - a) affectant ou susceptible d'affecter la situation opérationnelle ou financière de la Société et/ou de toute filiale de la Société ;
 - b) toute information autre que celles relevant du cours normal de la vie des affaires et de l'exploitation courante de la Société et/ou de toute filiale de la Société ;
 - c) toute information susceptible d'affecter les conditions d'exploitation ou la rentabilité de la Société et/ou de toute filiale de la Société ; et
 - d) toute information susceptible de créer une charge anormale ou de faire perdre une chance de gain à la Société et/ou à toute filiale de la Société .
- ii. toutes les informations concernant la Société e/ou toute filiale de la Société dont ce dernier ne disposerait pas et qui pourraient être raisonnablement demandées.

Le Protocole de Restructuration prévoit par ailleurs des conditions suspensives au bénéfice d'EEKEM Group dont la renonciation ou l'accomplissement devront être préalables à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee (les « **Conditions Suspensives** »).

Ces Conditions Suspensives sont les suivantes :

- a) la réalisation par un expert indépendant d'une attestation confirmant que les conditions financières de l'Opération sont équitables ;
- b) la publication des comptes semestriels de la Société, certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes, avant le 31 juillet 2024 ;
- c) la mise au porteur par Law Informatique de l'ensemble de sa participation dans la Société préalablement à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee ;
- d) l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note d'opération pertinente permettant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee, purgée de tout recours ;
- e) l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des projets de résolutions nécessaires à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee et à la nomination, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee, d'administrateurs désignés sur proposition d'EEKEM Group (les « **Nominations** »).

A la date des présentes, l'ensemble des Conditions Suspensives ont été satisfaites, à l'exception de celle relative à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des projets de résolutions nécessaires à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee et aux Nominations.

L'Assemblée Générale Mixte a été convoquée pour le 21 octobre 2024 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal maximal de deux millions quatre cent soixante-trois mille huit cent soixante-quatorze euros (2.463.874,00 €) (sans prime d'émission), par émission d'un nombre maximal de douze millions trois cent dix -neuf mille trois cent soixante-dix (12.319.370) actions ordinaires de la Société réservée à EEKEM Group ;
2. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à des augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
3. Démission sous condition suspensive de Monsieur Christian AUMARD de son mandat d'administrateur de la Société et désignation de Monsieur Jean-Luc Bernard en qualité d'administrateur ;
4. Démission sous condition suspensive de Monsieur Benoit AUMARD de son mandat d'administrateur de la Société et désignation de Madame Nadège Mariani en qualité d'administrateur ;
5. Démission sous condition suspensive de Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD de son mandat d'administrateur de la Société et désignation de Monsieur Freddy Gimenez en qualité d'administrateur ;
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

L'ensemble des documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés sur le site internet de la Société.

1.2.2. Gouvernance

Le Protocole de Restructuration prévoit par ailleurs que pendant la Période Intermédiaire, la Société et les Fondateurs s'engagent, dans la limite de leurs pouvoirs respectifs, à ce que la Société et ses filiales soient gérées de manière raisonnable étant donné le contexte de difficultés auxquelles les Sociétés et ses filiales font face.

Dans ce cadre, la Société s'est engagée à ne pas procéder ni prendre toute décision ou faire tout acte, sans autorisation préalable écrite de EEKEM Group, qui conduirait à la réalisation de l'une quelconque des opérations suivantes, sauf pour la réalisation des opérations prévues dans le Protocole de Restructuration :

- a) acquisition ou aliénation de la propriété ou de l'usage d'actifs corporels ou incorporels de la Société et/ou de toute filiale de la Société ;
- b) distribution par la Société de toute somme sous quelque forme que ce soit (notamment distribution de tout ou partie du bénéfice annuel, du report à nouveau bénéficiaire, des primes ou réserves, versement d'un acompte sur dividendes ou réduction de capital) ;
- c) embauche d'un salarié de statut cadre, à l'exception des embauches de salariés (i) d'un autre statut en contrat à durée déterminée ou en contrat d'intérim, (ii) de celles réalisées par les filiales étrangères dès lors qu'il s'agit d'embauches visant à remplacer du personnel démissionnaire ou des postes vacants et (iii) du recrutement de Monsieur Benoit Aumard à des conditions financières identiques à celles décrites dans le Protocole de Restructuration ;
- d) augmentation des rémunérations (comprenant les indemnités, commissions, salaires et toutes autres sommes ou avantages en nature y relatives) de tout employé ou dirigeant de la Société et/ou de toute filiale de la Société, autre que celle ressortant de la négociation annuelle obligatoire ou de l'application des clauses contractuelles des contrats de travail ;
- e) décision d'attribution et versement de toute indemnité, prime, *success fees* ou autre rémunération exceptionnelle ;
- f) modification des statuts de la Société et/ou de toute filiale de la Société ou de leurs méthodes et principes comptables, à l'exception des modifications résultant de l'application de normes comptables impératives ;
- g) conclusion de tout prêt, de crédit (y compris au titre de crédit-bail), de garantie, de sûreté ou d'engagement hors-bilan autre que le renouvellement des lignes et encours existants ;
- h) remboursement par tout moyen hors cours normal des affaires d'une dette financière existante à la date des présentes ;
- i) convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, autre que l'Assemblée Générale Mixte et/ou qu'une assemblée générale des actionnaires de la Société mettant en œuvre les opérations décrites dans le Protocole de Restructuration ;

- j) émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de toute filiale de la Société, autre que l'Augmentation du Capital ;
- k) engagement ou dépense d'investissement pour un montant unitaire supérieur à 15.000 euros ou pour un montant cumulé supérieur à 50.000 euros sauf ceux déjà engagés, autorisés ou payés en vertu d'accords formalisés avant la date des présentes et portés à la connaissance d'EKEEM Group au plus tard à la date des présentes ;
- l) conclusion, modification ou résiliation d'un contrat de joint-venture ou de partenariat ou de tout autre contrat ayant des effets significatifs et/ou pluriannuels pour la Société et/ou toute filiale de la Société en dehors des opérations courantes d'achats/ventes liées au cycle d'exploitation ;
- m) tout accroissement des passifs fiscaux et sociaux ;
- n) engagement à l'égard de tout prestataire pour des conseils notamment juridiques, comptables ou financiers.

Le Protocole de Restructuration prévoit de plus que, à la date de constatation de la réalisation du premier des deux événements suivants : (i) l'Augmentation de Capital Réservee ou (ii) le transfert des Actions Transférées de Law Informatique à EEKEM Group, ou à toute autre date ultérieure notifiée par EEKEM Group aux autres Parties :

- a) les Fondateurs et la Société se porteront fort de la démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Société et, le cas échéant, de la cooptation des membres dont les noms auront été présentés par EEKEM Group ;
- b) Monsieur Christian Aumard s'engagera, sans indemnité, à cesser ses fonctions de Directeur Général et à cesser toutes ses fonctions dans la Société et ses filiales (que ce soit directement ou indirectement, à travers des sociétés) ainsi que toute activité de conseil à ces dernières ;
- c) Monsieur Romain Aumard s'engagera à démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué dans les 24 mois suivants la Date de Signature, ses conditions de rémunération seront inchangées pendant la période d'exercice de ses fonctions et, à compter de la cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué, s'engagera également à cesser toutes ses fonctions dans la Société et ses filiales (que ce soit directement ou indirectement, à travers des sociétés) ainsi que toute activité de conseil à ces dernières ; et

Dès la date de la première mise à disposition des fonds au titre du Compte Courant EKEEM Group, EEKEM Group sera, à sa demande, nommé administrateur de la Société, les Fondateurs se portant fort de cet engagement, notamment par la démission d'un administrateur et la cooptation de la personne nommée sur proposition d'EEKEM Group et le vote au sein du conseil d'administration des décisions nécessaires.

A l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee, en conséquence de la prise d'effet de la démission de Monsieur Christian Aumard de ses fonctions de Directeur général, le conseil d'administration de la Société dissociera les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général, nommera Monsieur Jean-Luc Bernard en qualité de Président du conseil d'administration, et Monsieur Freddy Gimenez en qualité de nouveau Directeur général, sur proposition d'EKEEM Group.

2. FACTEURS DE RISQUES

MISE À JOUR DES FACTEURS DE RISQUES MENTIONNÉS DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Les principaux risques demeurent identiques à ceux présentés au chapitre 3, pages 10 et suivantes, du Document d'Enregistrement Universel 2023.

Conformément au Document d'Enregistrement Universel 2023, les facteurs de risques sont limités aux risques qui sont spécifiques à l'émetteur et qui sont importants pour prendre une décision d'investissement éclairée, comme le corrobore le contenu de l'Amendement. Dans chaque catégorie ci-dessous, l'émetteur, dans son évaluation, prend en compte l'ampleur prévue de l'impact négatif de ces risques et la probabilité de leur survenance.

La classification des risques juridiques, opérationnels, financiers et de marché, présentée est le résultat d'une analyse régulière dans le cadre du processus interne de gestion des risques de la Société, après prise en compte de toute mesure d'atténuation résultant de ce processus interne de gestion des risques.

Les risques du Document d'Enregistrement Universel sont actualisés ci-dessous :

LES FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. La société opère dans un environnement en perpétuelle transformation et est exposée à des risques qui, s'ils se concrétisent, peuvent avoir un effet défavorable sur son activité, ses prospects, ses clients, ses partenaires, sa réputation et sa situation financière (incluant les résultats opérationnels et les flux de trésorerie).

Les risques critiques pour le Groupe sont présentés ci-après. Ils sont hiérarchisés par importance : du plus important au moins critique. Cette hiérarchisation tient compte de la probabilité de survenance et de l'ampleur estimée de l'impact négatif potentiel, après prise en compte des dispositifs de maîtrise des risques.

Risque	Hierarchisation
2.4 Risques opérationnels et environnement de marché	important
2.5 Risque de liquidité	moyen
2.1 Risques juridiques	faible
2.2 Risques industriels et environnementaux	faible
2.3 Risque de crédit et/ou de contrepartie	faible
2.6 Risque de marché	faible
2.7 Autres risques	faible

2.1 LES RISQUES JURIDIQUES

UTI GROUP. a une forte activité en contrat d'assistance technique ou fonctionnelle dont l'obligation est une obligation de moyens. Le Groupe est éditeur de produits dont il a la propriété, et accorde alors un droit d'usage au client (licence d'utilisation). Le nom de la société ainsi que son sigle ont été déposés.

UTI GROUP doit respecter diverses réglementations, notamment en matière de protection des données (comme le RGPD en Europe), de sécurité des informations et de pratiques commerciales. Tout manquement à ces obligations peut entraîner des sanctions financières, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation.

Les services de conseil et d'informatique exposent UTI GROUP à des risques de responsabilité professionnelle. Si un client estime avoir subi des pertes en raison d'une négligence, d'une erreur ou d'une mauvaise gestion de projet, cela peut conduire à des réclamations en dommages-intérêts.

La gestion de ces risques, par des conseils juridiques appropriés et des politiques internes, est permet de minimiser les conséquences potentielles.

Les litiges significatifs auxquels la société doit faire face sont listés au paragraphe 19.2 du Document d'Enregistrement Universel 2023 « Procédures judiciaires et d'arbitrages ».

2.2 LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

2.3 LES RISQUES DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

2.3.1 LE RISQUE DE NON-PAIEMENT

Le risque de non-paiement semble minime étant donné la qualité des clients du Groupe qui sont principalement de grandes entreprises.

De plus, le Groupe a mis en place des contrats d'affacturage avec une garantie SFAC sur la plupart de ses comptes Clients, ce qui ajoute une couche supplémentaire de sécurité contre le risque de non-paiement.

2.3.2 LE RISQUE CLIENTS

	2023	2022	2021
Groupes clients	148	155	87
Premier groupe client	15%	14%	16%
10 premiers groupes clients	62%	65%	62%
20 premiers groupes clients	76%	80%	76%

Le chiffre d'affaires du premier groupe clients représente 15 % de l'activité en 2023.

En effet, chaque groupe clients comprend plusieurs entités au sein d'un même client.

Bien que le nombre de groupe clients et clients soit stable en 2023, la répartition proportionnelle sur les trois dernières années parmi les 5, 10 ou 20 premiers groupes de clients est très similaire, ce qui contribue à atténuer les risques potentiels associés à une concentration excessive sur un seul client ou groupe de clients.

Au 30 juin 2024, UTI GROUP réalise 63 % de son chiffre d'affaires avec ses dix principaux groupes clients. Les procédures internes élaborées par certains grands donneurs d'ordre pour émettre les bons de commande et procéder à la mise en paiement des factures affectent les délais de paiement.

Néanmoins, UTI GROUP enregistre un taux non significatif de créances douteuses dans la mesure où :

- la clientèle du Groupe est essentiellement constituée de grandes entreprises peu exposées au risque d'insolvabilité.
- les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat.
- le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage sans recours couplé à une assurance crédit.

Le risque d'insolvabilité de clients est donc limité.

2.3.3 LE RISQUE FOURNISSEURS

Fournisseurs de UTI GROUP. (hors comptes groupe) au 31/12/2023	Nombre	Poids relatif
Nombre de fournisseurs pour plus de 100 K€ TTC	30	78%
Poids du premier fournisseur	1	9%

Poids des 5 premiers fournisseurs	5	32%
Poids des 10 premiers fournisseurs	10	43%

Les principaux fournisseurs sont des fournisseurs de frais généraux, et des sous-traitants.

La gestion efficace du risque fournisseurs est essentielle pour assurer la continuité des opérations.

2.4 LES RISQUES OPERATIONNELS ET ENVIRONNEMENT DE MARCHE

L'activité d'assistance technique est réalisée sur de nombreux projets parfois différents chez un même client, en collaboration avec des différents responsables de département. Les projets en assistance technique sont facturés mensuellement.

Lorsqu'un projet chez un client est arrivé à son terme, les collaborateurs sont repositionnés sur d'autres projets.

La maintenance est facturée par trimestre, par semestre ou par annuelle selon les produits.

De nombreuses prestations ont une durée de trois mois renouvelables. La visibilité sur le carnet de commande est par conséquent sur un horizon de deux mois glissants.

Les risques opérationnels financiers sont limités grâce au contrôle interne au Groupe. Néanmoins au cours de l'année 2024, le Groupe a dû faire face à des difficultés pour repositionner des collaborateurs sur des missions.

Le Groupe a dû faire face à forte dégradation de la performance sur le second trimestre 2024. La demande de service informatique est actuellement en baisse et dans le contexte politique actuel ainsi qu'économique la Société subit une demande moins active avec un accroissement de ses taux d'intercontrat pénalisant sa trésorerie.

L'activité du Groupe dépend du niveau de la demande sur les marchés où il est présent. Des conditions économiques fluctuantes, négatives, ou incertaines et des modèles de croissance économique sur les marchés peuvent affecter la demande des clients pour les services et solutions du Groupe.

Une telle fluctuation des conditions économiques, notamment l'inflation, pourrait nuire à la rentabilité des clients. Par conséquent, les clients pourraient réduire ou retarder leurs dépenses ce qui pourrait affecter négativement l'activité et les résultats du Groupe. Un ralentissement de l'activité de certaines industries dans lesquelles nos clients opèrent limite leur capacité à investir.

Des conditions économiques incertaines et volatiles peuvent également rendre plus difficile pour UTI GROUP de prévoir la demande des clients et d'y allouer des ressources de manière effective. De manière globale, une crise affectant les marchés financiers, ou une évolution défavorable des indicateurs macro-économiques, est de nature à limiter la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs et à poursuivre son développement. Ces effets, ainsi que d'autres que le Groupe ne peut anticiper, pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses performances opérationnelles, sa condition financière ainsi que sa génération de trésorerie.

UTI GROUP pourrait être confronté à l'adaptation trop lente de son portefeuille d'offres de services pour faire face au ralentissement des marchés sur lesquels elle intervient et pour répondre aux nouvelles attentes des clients, ce qui pourrait se traduire par la baisse des ventes du Groupe et une dégradation de sa marge.

Enfin, UTI GROUP fait face à une concurrence intense dans le secteur des services informatiques et de conseil, avec de nombreux acteurs établis qui cherchent à gagner des parts de marché.

2.5 LES RISQUES DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle est en mesure de faire face à ses échéances à venir à la suite de la conclusion du protocole d'accord conclu entre la Société et EEKEM le 11 juillet 2024 afin de faire face à son besoin de liquidité et sous réserve de la réalisation des opérations prévues au protocole d'accord.

Les comptes consolidés du Groupe laissent apparaître sur les trois derniers exercices ci-dessous le rapport endettement sur capitaux propres suivant :

Endettement bancaire (Normes IFRS) Hors dettes sur loyers IFRS 16 en 2023	Ratio	Dettes en M€	Capitaux propres en M€
Au 31 décembre 2021	37,8%	1 658	4 383
Au 31 décembre 2022	33,3%	1 314	3 948
Au 31 décembre 2023	38,9%	1 469	3 779

Messieurs Christian AUMARD, Président Directeur Général et Romain AUMARD, Directeur Général Délégué ont maintenu à la disposition de la Société des fonds apportés en compte courant.

Comptes courants en K€ (au 31 décembre 2023)	Fonction	montant
Christian AUMARD	PDG	1 416
Romain AUMARD	DGD	53
TOTAL		1 468

Aux termes de deux conventions, les comptes courants de Messieurs AUMARD sont rémunérés au taux d'intérêt fiscalement déductible en matière de compte courant d'actionnaire fixé chaque année au 31 décembre par l'Administration.

Cet apport de liquidité dans l'attente de la reprise de l'activité n'a pas suffi pour faire face à la situation de la Société. La Société a dû faire face à des difficultés financières importantes qui ont généré un besoin de trésorerie significatif à court terme. C'est dans ce contexte qu'un protocole de restructuration a été conclu le 11 juillet 2024 avec EEKEM Group.

Les opérations prévues par le protocole de restructuration constituent la solution mise en œuvre par la Société pour financer la poursuite de ses activités. Il est rappelé notamment que la réalisation des opérations envisagées reste soumise à l'accomplissement des Conditions Suspensives. En l'absence de mise en œuvre opérations prévues par le protocole de restructuration qui est sous conditions suspensives, le Groupe serait confronté à un besoin de liquidité et sa pérennité ne serait pas assurée puisque le compte courant EEKEM Group deviendrait exigible.

Passifs financiers :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant global des lignes en K€ au 31/12/2023	Echéances	Existence ou non de couvertures
Emprunts Obligataires				
Obligations convertibles		0		Non
Emprunts bancaires	Taux fixe	870	2 031	Non
Part des dettes financières à moins d'un an	Taux fixe	778	2 024	Non
Banques créditrices		0		Non
Instruments dérivés		0		
Banques créditrices (pas de découvert bancaire)		0		Non
Dettes sur loyers à court et long terme (IFRS 16)	Taux fixe	1 822	2 031	Non
Accès au crédit (encours maximum garanti par le factor)	Taux fixe	2 982	2 024	Non
Comptes courants	Taux fixe	1 468	2 024	Non
Total passifs financiers		7 921		

Les taux pour les emprunts bancaires vont de 0,70% pour les Prêts Garanti par l'Etat à 5,10% pour le PPR (Prêt Participatif de relance).

Pour les dettes sur loyers le taux d'actualisation est de 3% par an pour les baux immobiliers. Pour les contrats mobiliers les taux sont différents selon chaque contrat.

Le taux du factor est fixé à (EURIBOR à 3 mois avec un minimum de 0,60 %) + 0,60%.

Le taux applicable pour les comptes courants d'associés est fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductible en vigueur sur la période concernée, soit 5,57 % sur 2023 contre 1,87 % sur 2022.

Passifs financiers par échéances :

		2024 (N+1)	2025 (N+2)	2026 (N+3)	2027 (N+4)	N+5 et >	Total
Passifs financiers (en K€)	31/12/2023	Nomin al	Nomin al	Nomina l	Nomin al	Nomin al	Nomina l
Emprunts Obligataires							
Obligations convertibles	0		0				0
Emprunts bancaires	870		277	93	63	438	870
Part des dettes financières à moins d'un	778	778					778
Banques créditrices	0	0					0
Dettes sur loyers à court et long terme (IFRS 16)	1 822	406	390	338	336	351	1 822
Instruments dérivés	0						0
Découvert bancaire	0						0
Accès au crédit (encours maximum garanti par le factor)	2 982	2 982					2 982
Comptes courants	1 468	1 468					1 468
Total passifs financiers	7 921	5 635	668	431	399	789	7 921

Suite à la publication du communiqué de presse de la Société en date du 11 juillet 2024 annonçant la conclusion du protocole de restructuration, EEKEM Group a réalisé un apport de fonds immédiat en compte courant de 1.000.000 d'euros.

Risque lié à l'affacturage

Le Groupe confie au 31/12/2023 90 % de l'encours clients à FACTOFRANCE et compte tenu de la qualité de ses clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, une dénonciation à l'initiative de FACTOFRANCE semble peu probable.

Les conditions du contrat d'affacturage du 5/12/2000, modifié par l'avenant de 2001, puis par l'avenant de 2007 et enfin par un avenant du 17/11/2015 sont les suivantes :

- Pas de plafond de de cession de créances
- Retenue de garantie = 5% de l'encours avec un minimum de 200 000€
- Commission d'affacturage = 0,195 % HT du total des factures avec un minimum annuel de 58 000 €
- Taux d'intérêt = EURIBOR à 3 mois (minimum 0,60%) + 0,60%

Les créances cédées et garanties par le factor au factor ne figurent plus à l'actif du bilan.

Le compte d'affacturage enregistre le montant brut des factures prises en charge par le factor.

La trésorerie

Le solde présenté au bilan des comptes consolidés comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Tableau des disponibilités nettes consolidées :

Disponibilités nettes	en K€
------------------------------	--------------

au 31/12/2021	421
au 31/12/2022	931
au 31/12/2023	783

La définition de la Trésorerie retenue pour ce tableau correspond au montant figurant en Trésorerie et équivalent de Trésorerie diminué des découverts bancaires :

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprend des dettes financières à court terme et à long terme (hors découverts bancaires) (cf. Note 11 des comptes consolidés) et les comptes courants d'associés (Cf. Note 12 des comptes consolidés) (voir Document d'Enregistrement Universel 2023).

Au 31 août 2024, les liquidités s'élèvent à environ 808.051 euros. En l'absence de mise en œuvre opérations prévues par le protocole de restructuration, le Groupe serait confronté à un besoin de liquidité et sa pérennité ne serait pas assurée puisque le Compte Courant EEKEM Group de 1.000.000 d'euros deviendrait exigible.

2.6 LES RISQUES DE MARCHE

Position au 31/12/2023 - Normes IFRS	MONTANT	Moins d'un an	de 2 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Emprunt obligataire	0			
Autres emprunts et dettes à long terme	2 286	0	1 939	347
Dettes financières à court terme	1 184	1 184		
Comptes courants d'associés	1 468	1 468		
total passifs financiers	4 938	2 652	1 939	347
Actifs financiers				
prêts et avances	0			
actifs divers	0			
total Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	4 938	2 652	1 939	347
Hors bilan				
Titres à réméré	0			
Contrat à terme de taux	0			
Position nette après gestion	4 938	2 652	1 939	347

Les données sont issues des comptes consolidés du groupe au 31/12/2023 (en K€).

31/12/2023	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		instrument de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable
2 024			2 652							
2 025			668							
2 026			431							
2 027			399							
2 028			442							
2 029			140							

2030 à 2031			207							
TOTAL			4 938							

Sensibilité au taux sur le compte courant d'associé rémunéré :

en K€	2 023	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux avant impôts
Impact d'une variation de + 1% des taux d'intérêts	-8,00	-8,00
Impact d'une variation de - 1% des taux d'intérêts	8,00	8,00

Les comptes courant de Christian et Romain AUMARD sont rémunérés selon le taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de comptes courants d'actionnaires en vigueur sur la période concernée.

2.7 LES AUTRES RISQUES

2.7.1 VALORISATION DU GOODWILL

La dégradation des indicateurs de performance au 30 juin 2024 ainsi que la transaction en cours avec EEKEM Group ont conduit à effectuer des tests de valeur.

Le protocole de restructuration signé le 11 juillet 2024 prévoit une augmentation de capital de la Société réservée à EEKEM Groupe d'un montant de 2.463.874 euros (sans prime d'émission), à un prix par action de 0,20 euros (soit la valeur nominale sans prime d'émission), pouvant être souscrite en numéraire et/ou par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles sur la Société.

La valorisation du goodwill retenue au 30 juin 2024 tient compte de cette opération et a conduit la société à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 5.500 k€ de son goodwill.

2.7.2 LE RISQUE DE CHANGE

Le groupe détient une filiale au Maroc dont les comptes sont libellés en Dirham.

Cette société créée en novembre 2022, détient des actifs et passifs en devises pour des montants non significatifs. De ce fait, UTI Group ne se couvre pas contre le risque de change.

2.7.3 LES RISQUES SOCIAUX ET DE COMPORTEMENTS CONTRAIRES A L'ETHIQUE

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au paragraphe «15. LES SALARIES >> du Document d'Enregistrement Universel 2023.

L'éthique des affaires s'étend au-delà du droit et concerne des questions liées à la mission, aux valeurs et à la culture de l'entreprise. Elle est notamment influencée par l'évolution des mentalités qui expriment de nouvelles attentes sociétales et réclament des changements de comportements dans l'entreprise, pour nombre d'entre eux en avance sur le droit. Il en va ainsi par exemple de l'exemplarité des salariés, de l'équité des décisions qui les concernent, de la gestion des conflits d'intérêts entre les intérêts de l'entreprise et les intérêts personnels, de l'exigence de transparence dans la communication interne ou encore de la finalité des produits et services.

2.7.4 LE RISQUE LIE AU DEPART DE MANAGERS

Plusieurs facteurs de risques liés aux collaborateurs ont été identifiés. Etant donné que l'entreprise délivre majoritairement des services, elle demeure très dépendante des compétences, de l'expérience et de la performance de ses collaborateurs et des membres clés de ses équipes. La qualité des services dépend de la mise en place d'équipes qualifiées et stables, engagées à répondre aux besoins des clients. Le capital humain demeure essentiel.

Risque lié au départ du middle- management

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à l'activité de la Société. Le fait de ne pas parvenir à remplacer des collaborateurs à leur départ pourrait compromettre la capacité du Groupe à exécuter certains contrats ou à démarrer de nouvelles activités, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

Le groupe a pour objectif de les associer à sa croissance.

Le manque d'attractivité du Groupe lié à sa situation rend encore plus difficile le positionnement du Groupe en tant qu'employeur ce qui pourrait diminuer globalement l'efficacité du recrutement des talents.

Risque lié au départ de managers-clefs

Les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du groupe, sont en très grande majorité également des administrateurs de l'entreprise.

2.7.5 LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTI GROUP. sont régulièrement réactualisées même si il ne peut être exclu que dans un contexte d'évolution technologique rapide, il existe un risque pour le Groupe de manquer un saut technologique. Grâce à sa stratégie d'intégration du NET au cœur des systèmes d'information, UTI GROUP. anticipe les besoins de ses clients et forme au fur et à mesure des besoins ses collaborateurs aux technologies d'avenir. Le risque technologique est par conséquent très faible

2.7.6 FAITS EXCEPTIONNELS

La dégradation des ratios et des performances d'UTI GROUP au deuxième trimestre 2024, a conduit la société et ses fondateurs à rechercher des solutions de financement.

Un nouvel investisseur est entré dans le capital d'UTI GROUP et un protocole de restructuration a été signé le 11 juillet 2024. L'annonce le 11 juillet 2024 de la prochaine prise de contrôle du capital d'UTI GROUP par EEKEM Group a pour but de redonner les moyens pour qu'UTI GROUP retrouve le chemin de la croissance et de la rentabilité au sein d'EEKEM Group.

2.7.7 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

Le groupe a souscrit auprès d' AXA France IARD SA une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « Métiers de l'informatique >>.

Les principales garanties sont les suivantes :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
RC EXPLOITATION	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
- Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance

- Dommages matériels et immatériels consécutif confondus	2 500 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels)	2 500 000 € par année d'assurance et part sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement	800 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 € par année d'assurance

- Coût de l'Assurance

La prime d'assurance annuelle en 2023 est de 12 K€.

ASSURANCE MULTIRISQUES :

Les locaux et dommages matériels sont assurés auprès de GENERALI.

ASSURANCE FLOTTE :

En 2023, le parc de véhicules du groupe fait l'objet d'un contrat « flotte automobiles », assuré auprès de ALLIANZ depuis février 2023.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP. réalisant plus de 95 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

2.7.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En décembre 2022 et en juin 2023, Monsieur Christian AUMARD a réalisé deux abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour 350 K€ puis 200 K€ qui constituent un engagement hors bilan significatif au 30 juin 2024. Le protocole de restructuration en date du 11 juillet 2024 prévoit l'annulation de la clause de retour à la meilleure fortune.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

La Société a annoncé le 31 juillet 2024 ses résultats financiers pour le premier semestre 2024. Le lecteur est invité à se référer au communiqué de presse : www/uti-group.fr/Communiqués/2024/31/07/2024 et au rapport financier semestriel incorporé par référence au présent Amendement et figurant sur le site internet de la Société www/uti-group.fr/Communiqués/2024/31/08/2024 et en Annexe 1.

4. ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

4.1. ACTIONNARIAT

La composition et répartition du capital social de la Société au 31 décembre 2023 indiquée à la Section 14.1. « RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE » du Document de Référence Universel 2023 demeure inchangée.

Au 30 septembre 2024, le capital social de la Société s'élève à 1.791.797,20 euros, divisé en 8.958.986 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro, entièrement libérées.

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote ³
Christian Aumard	82.768	0,92%	82.768	0,60%
Law Informatique	4.919.745	54,91%	9.839.490	70,96%

³ Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins (art. 18 des statuts d'UTI Group).

Autres actionnaires	3.956.473	44,16%	3.942.180	28,43%
TOTAL	8.958.986	100,00%	13.865.438	100,00%

En conséquence de l'Opération la composition et répartition du capital social de la Société sera la suivante à l'issue du Transfert d'Actions (sur la base du nombre d'actions et de droits de vote de la Société en date du 30 septembre 2024) :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote ⁴
Christian Aumard	82.768	0,39%	83.768	0,39%
Law Informatique	-	-	-	-
Autres actionnaires	3.956.472	18,59%	3.942.179	18,54%
EEKEM Group	17.239.116	81,02%	17.239.116	81,07%
TOTAL	21.278.356	100,00%	21.265.063	100,00%

4.2 GOUVERNANCE

La composition du Conseil d'administration d'UTI GROUP est composé comme suit à la date du présent Amendement :

- (i) **Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général, Fondateur**
né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),
de nationalité française,
demeurant 40, allée Saint Cucufa 92 400 VAUCRESSON.
- (ii) **Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, administrateur, Epouse du fondateur**
née le 14 mai 1951 à Paris (75018),
de nationalité française,
demeurant 40, allée Saint Cucufa 92 400 VAUCRESSON.
- (iii) **Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur, Fille du fondateur**
Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban),
de nationalité française,
demeurant 28, Rue de Valmartin 78 860 SAINT NOM LA BRETECHE.
- (iv) **Monsieur Benoît AUMARD, administrateur, Fils du fondateur**
Né le 12 avril 1981 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 28 bis, Rue de Valmartin 78 860 SAINT NOM LA BRETECHE.
- (v) **Monsieur Romain AUMARD, administrateur et Directeur Général Délégué, Fils du fondateur**
Né le 26 mai 1984 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 33 Ter, rue Charles de Gaulle 78 860 SAINT NOM LA BRETECHE.

A la date des présents, le Conseil d'administration compte deux femmes (taux de féminisation de 40%) et trois hommes.

La section 14.2. « Gouvernement d'entreprise » du Document d'Enregistrement Universel 2023 comporte les informations à jour relatives au Conseil d'administration tel qu'actuellement composé sous réserve des informations développées dans la présente section.

Le Protocole de Restructuration a été approuvé par le conseil d'administration préalablement à sa conclusion mais, l'ensemble des administrateurs étant directement ou indirectement intéressés au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Protocole de Restructuration fera l'objet d'une résolution spécifique de ratification de la convention à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle conformément à l'article L. 225-42 dernier al. du Code de commerce.

Par ailleurs, le Protocole de Restructuration prévoit, que, à la date de constatation de la réalisation du premier des deux événements suivants : (i) l'Augmentation de Capital Réserve ou (ii) le Transfert d'Actions, ou à toute autre date ultérieure notifiée par EEKEM Group aux autres Parties :

⁴ Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins (art. 18 des statuts d'UTI Group).

- a) les Fondateurs et la Société se portent fort de la démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Société et, le cas échéant, de la cooptation des membres dont les noms auront été présentés par EEKEM Group.
- b) Monsieur Christian Aumard s'engage, sans indemnité, à cesser ses fonctions de Directeur Général et à cesser toutes ses fonctions dans la Société et ses filiales (que ce soit directement ou indirectement, à travers des sociétés) ainsi que toute activité de conseil à ces dernières.
- c) Monsieur Romain Aumard s'engage à démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué dans les 24 mois suivants la Date de Signature, ses conditions de rémunération seront inchangées pendant la période d'exercice de ses fonctions. A compter de la cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué, Monsieur Romain Aumard s'engage à cesser toutes ses fonctions dans la Société et ses filiales (que ce soit directement ou indirectement, à travers des sociétés) ainsi que toute activité de conseil à ces dernières.
- d) Dès la date de la première mise à disposition des fonds au titre du Compte Courant EEKEM Group, EEKEM Group sera, à sa demande, nommé administrateur de la Société, les Fondateurs se portant fort de cet engagement, notamment par la démission d'un administrateur et la cooptation de la personne nommée sur proposition d'EEKEM Group et le vote au sein du conseil d'administration des décisions nécessaires.

A l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee, en conséquence de la prise d'effet de la démission de Monsieur Christian Aumard de ses fonctions de Directeur général, le conseil d'administration de la Société dissociera les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général, nommera Monsieur Jean-Luc Bernard en qualité de Président du conseil d'administration, et Monsieur Freddy Gimenez en qualité de nouveau Directeur général, sur proposition d'EEKEM Group.

Code de Gouvernement d'entreprise

A l'exception des dispositions suivantes du Code AFEP-MEDEF, la Société applique les dispositions de ce Code.

- La Société n'applique pas la partie de l'article 10 du Code qui recommande que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins d'un tiers.
- Le Conseil a considéré que la situation de l'entreprise durant les années passées et les engagements personnels au travers des comptes courants d'associés des différents actionnaires significatifs de l'entreprise n'ont pas permis la cooptation d'administrateur indépendant compte tenu de la situation de risque auquel l'entreprise devait faire face. Cette situation entraînait le maintien d'un conseil fortement impliqué par les enjeux financiers.

De plus, il n'a été à ce jour désigné, au sein du Conseil d'Administration de la Société, aucun administrateur indépendant tel que défini par le Code de AFEP - MEDEF. UTI GROUP est un groupe familial qui privilégie la qualité. Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres intégrés pour trois d'entre eux à l'entreprise depuis plusieurs années afin de mener à bien les missions techniques du Conseil d'Administration. Tous les administrateurs d'UTI GROUP sont sensibles aux différentes questions financières, comptables et autres de la société. Cette stabilité au sein d'UTI GROUP permet une gestion de qualité qui répond aux attentes des actionnaires et qui explique la pérennité de la société.

- La Société n'applique pas la partie de l'article 15.1 du Code qui recommande que la durée du mandat des administrateurs, fixée par les statuts, ne doit pas excéder quatre ans de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur mandat.

Le Conseil a considéré que compte tenu de la répartition du capital la société privilégiait une vision de long terme.

- La Société n'applique pas la partie de l'article 16 du Code qui recommande la composition de Comités au sein du conseil, au-delà d'un Comité d'acquisition auquel le Directeur Général Délégué et la Directrice Administrative et Financière participent. Le rôle de ce dernier est d'analyser et d'assister les membres du Conseil d'Administration dans la mise en œuvre des projets d'acquisition du groupe (cf. dispositif de contrôle interne), tels qu'ils ont été élaborés et proposés par la société LAW INFORMATIQUE, société animatrice du Groupe UTI GROUP.

Le Conseil d'administration exerce également les missions du Comité d'audit lorsque cela s'avère être nécessaire, comme l'y autorise l'article L. 821-68 du code de commerce, étant toutefois précisé que le Président Directeur Général préside les réunions du Conseil d'administration même lorsque celui-ci exerce les missions du Comité d'audit.

Le Conseil a considéré que compte tenu du petit nombre d'administrateurs, capables de se mobiliser et de délibérer rapidement, les administrateurs participaient à tous les sujets et que les travaux n'avaient pas besoin d'être préparés par certains Comités dont notamment un comité des rémunérations.

- La Société n'applique pas la partie de l'article 22 du Code qui recommande que le conseil d'administration fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Les dirigeants détiennent et ont conservé effectivement depuis le jour de leur nomination au sein de la Société, un nombre significatif d'actions de la Société au nominatif, cette détention se trouve être réalisée, depuis le 20 décembre 2010, au travers de la société LAW INFORMATIQUE.

Compte tenu de cette situation particulière de structuration du capital de la société UTI GROUP, cette disposition du Code de gouvernance AFEP-MEDEF n'est pas applicable et appliquée au sein de la société UTI GROUP. Pour autant, l'objectif poursuivi par cette mesure insérée dans le Code AFEP-MEDEF, à savoir responsabiliser les dirigeants des sociétés cotées par leurs implications financières dans le capital des sociétés qu'ils dirigent, se trouve dans les faits être rempli au sein du groupe UTI GROUP.

Une fois réalisée l'augmentation de capital réservée à EEKEM ainsi que l'offre publique d'achat simplifiée annoncée par EEKEM, le conseil d'administration, nouvellement composé, réanalysera la mise en conformité avec l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

4.3 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LEGAUX

À l'issue de la réalisation effective des augmentations de capital et émissions de titres envisagées, EEKEM Group franchira l'ensemble des seuils de détention légaux jusqu'au-delà des seuils de détention de 50% des droits de vote et du capital de la Société.

5. MISE A JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Compte tenu de sa situation financière, la Société n'est pas en mesure de proposer de distribution de dividendes au titre du dernier exercice clos le 31 décembre 2023. Par ailleurs, UTI GROUP s'est engagée vis-à-vis de EEKEM Group dans le Protocole de Restructuration à ne procéder à aucune distribution de dividendes pendant la Période Intermédiaire. Aucune distribution de dividendes n'avait non plus pu être proposée au titre des deux exercices précédents clos en 2021 et 2022.

5.2. STRATEGIE

La section 5.5 « Stratégie du groupe » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est complété et amendé comme suit :

L'annonce, le 11 juillet 2024, de la prochaine prise de contrôle du capital d'UTI GROUP par EEKEM Group, filiale de Robinson Technologies, a pour but de redonner les moyens financiers et humains pour qu'UTI GROUP retrouve le chemin de la croissance et de la rentabilité au sein d'EEKEM Group.

6 FAITS MARQUANTS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE 2024

Les faits marquants depuis le début de l'exercice 2024 sont présentés dans les communiqués de presse publiés postérieurement au Document d'Enregistrement Universel 2023, et complètent le chapitre 1 « Présentation du Groupe » dudit Document d'Enregistrement Universel 2023.

7. REPRISE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES POSTERIEUREMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Communiqué du 29 mars 2024



Résultats annuels 2023

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises, publie ce jour ses comptes consolidés au 31 décembre 2023 permettant de faire ressortir les éléments comparatifs suivants :

En K€	31/12/2023 (*)	31/12/2022
Chiffres d'affaires	21 183	21 312
Résultat opérationnel	30	113
En % du chiffre d'Affaires	0,1%	0,5%
Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financières	-257	-122
Charges d'impôts sur résultat	44	-105
Résultat net part du groupe	-183	-114
Résultat par action (en €)	-0,021	-0,013

(*) : En cours de certification

A l'issue de l'exercice 2023, UTI GROUP enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 21,18 M€, stable par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2023 enregistre la poursuite du développement l'activité de GROUPEMENT IT, filiale détenue à 100% par UTI GROUP, qui réalise un chiffre d'affaires de 3,2 M€ en 2023 en progression de 19,5% par rapport à 2022. Cette nouvelle filiale participe pleinement au développement de l'activité du Groupe et représente d'ores et déjà 15% du chiffre d'affaires contre 13% en 2022.

Les filiales implantées en province, qui génèrent 25% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2023, ont également participé à la bonne dynamique d'UTI GROUP avec une croissance de leur chiffre d'affaires de 4% sur l'exercice 2023.

Le résultat opérationnel d'UTI GROUP s'établit ainsi à +30 K€ contre +113 K€ en 2022, faisant ressortir un taux de marge opérationnelle courante de +0,1% contre 0,5% un an plus tôt. Le résultat net atteint -183 K€ au 31/12/2023 contre -114 K€ au 31/12/2022.

La stabilité du niveau d'activité a permis au Groupe de continuer ses efforts pour réduire sa dette sociale, et ses emprunts contractés lors de la crise sanitaire.

Le capital restant dû sur les Prêts Garantis par l'État (PGE) souscrits en 2020, s'élève à 646 K€ au 31 décembre 2023.

Situation financière

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières à long terme	870	646
Dettes de loyers à long terme (IFRS 16)	1 416	1 645
Dettes financières à court terme	778	952
Dettes de loyers à court terme (IFRS 16)	406	375
Dettes financières totales	3 470	3 618
Trésorerie active	-785	-931
Dettes financières nettes	2 685	2 687
Capitaux propres	3 828	3 948
Dettes financières nettes sur capitaux propres	70,1%	68,1 %
Dettes financières nettes (hors dettes sur loyer) sur capitaux propres	22,5%	16,9%

A l'issue de l'exercice 2023, UTI GROUP a maintenu sa situation financière au même niveau. Le niveau de dettes financières totales du Groupe est en baisse de 4% à 3 470 K€ et ses capitaux propres sont quasiment stables (-3%) à 3 828 K€ au 31 décembre 2023, contre 3 948 K€ un an plus tôt.

UTI GROUP a obtenu en 2023 un Prêt Participatif Relance (PPR) d'un montant 500 K€, renforçant ainsi sa structure financière et permettant de financer la croissance de GROUPEMENT IT.

Le ratio d'endettement net (dettes financières nettes / capitaux propres), hors impact IFRS 16 augmente légèrement, passant de 16,9% à 22,5%.

Perspectives 2024

Malgré les incertitudes économiques mondiales, et un climat d'attentisme, le Groupe dispose de bases solides lui permettant d'anticiper la poursuite de sa croissance en 2024, grâce notamment aux investissements réalisés pour la poursuite du développement de GROUPEMENT IT, et l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle.

Prochaine publication : Chiffre d'affaires semestriel au 30 juin 2024 – 31 juillet 2024

A propos d'UTI Group

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com. De plus, le Document d'Enregistrement Universel pour l'année 2022 a été déposé à l'AMF le 28/04/2023 sous le numéro D.23-0391 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (<http://www.uti-group.com>)

Contacts

Christian AUMARD
Président Directeur Général
Tél. : 01 41 49 05 10
Christian.aumard@uti-group.com



UTi GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises, annonce avoir conclu ce jour un protocole de restructuration lui permettant d'assurer ses besoins de financement.

Cet accord a été conclu avec ses principaux actionnaires, Law Informatique, Christian Aumard et Romain Aumard, ainsi qu'un nouvel investisseur, EEKEM Group¹, qui réalisera les apports de fonds conduisant à une augmentation de capital dilutive pour les actionnaires.

Cet accord répond aux objectifs de la Société de sécuriser les liquidités nécessaires au regard de son besoin de trésorerie à mi-juillet et assure ainsi sa pérennité. Cet accord lui permettra également de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatile, en parvenant à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en renforçant ses capitaux propres.

Cet accord prévoit principalement que :

1. EEKEM Group, détenteur d'une action de la Société, apporte ce jour à la Société en compte courant de 1.000.000 euros.
2. EEKEM Group s'est en outre engagée, si cela s'avérait nécessaire à l'activité de la Société, à apporter en compte courant, à première demande de la Société, 500.000 euros à différentes échéances.
3. La Société convoquera, une assemblée générale mixte des actionnaires appelée à se réunir cet automne afin de :
 - i. se prononcer sur une augmentation du capital de la Société réservée à EEKEM Group d'un montant de 2.463.874 euros (sans prime d'émission), à un prix par action de 0,20 euros (valeur nominale de l'action), pouvant être souscrite en numéraire et/ou par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles sur la Société (l' « **Augmentation du Capital Réservée** ») ;
 - ii. la nomination, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation du Capital, d'administrateurs désignés sur proposition de EEKEM Group (les « **Nominations** »), étant entendu que EEKEM

¹ La société EEKEM Group, domiciliée 2 boulevard Eugène Deruelle à Lyon 69003, est contrôlée directement et indirectement par Monsieur Jean-Luc Bernard. Monsieur Jean-Luc Bernard détient directement 50% du capital et des droits de votes de EEKEM Group, 25% du capital et des droits de vote étant détenus par la société Robinson Technologies, elle-même contrôlée par Monsieur Jean-Luc Bernard.

Group pourrait si elle le souhaitait être représentée au sein du conseil d'administration avant cette date.

4. Law Informatique, Christian Aumard et Romain Aumard se sont engagés à utiliser tous les droits de vote attachés aux actions de la Société qu'ils détiennent pour approuver l'Augmentation du Capital et les Nominations.
5. Sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives visées ci-dessous,
 - i. EEKEM Group va acquérir pour un montant forfaitaire de 500.000 euros, la créance en compte courant détenue par Christian Aumard, d'un montant nominal de 1.419.024 euros au 30 juin 2024, et la créance en compte courant détenue par Romain Aumard, d'un montant nominal de 44.850 euros au 30 juin 2024,
 - ii. EEKEM Group va libérer le montant de sa souscription à l'Augmentation de Capital Réservee par compensation de créances à hauteur de l'intégralité des comptes courants acquis tel que décrits au point ci-dessus et de l'intégralité de son compte courant de 1.000.000 euros.
6. Les conditions suspensives mentionnées ci-dessus, auxquelles l'Investisseur pourra discrétionnairement renoncer, sont :
 - i. la réalisation par un expert indépendant conformément notamment à l'article 261-2 du RG AMF d'une attestation confirmant que les conditions financières de l'opération sont équitables, étant entendu que la nomination de l'expert indépendant sera sous réserve de la non-opposition de l'AMF en application de l'article 261-1-1 I du RG AMF ;
 - ii. la publication des comptes semestriels de la Société, certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes, avant le 31 juillet 2024 ;
 - iii. la mise au porteur par Law informatique de l'ensemble de sa participation dans la Société préalablement à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee ;
 - iv. l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur la Note d'Opération permettant la réalisation de l'Augmentation du Capital, purgée de tout recours ;
 - v. l'approbation par l'assemblée générale des projets de résolutions nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital Réservee et aux Nominations.

L'Investisseur pourra se prévaloir de l'absence de réalisation de n'importe laquelle des conditions suspensives à compter du 25 octobre 2024. Dans un tel cas, le protocole de restructuration sera automatiquement caduc à compter de cette date.
7. Des obligations d'information et de gestion de la période intermédiaire usuelles en pareille situation ont été approuvées par les parties.
8. Law Informatique cèdera à EEKEM Group l'intégralité de ses actions de la Société pour un montant d'un (1) euro symbolique, en complément de l'acquisition par EEKEM Group des créances en compte courant

des membres de la famille Aumard, pour un montant forfaitaire de 500.000 euros, d'un nominal tel que visé au point 5 i ci-avant.

9. A l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital, le conseil d'administration de la Société sera intégralement renouvelé, Monsieur Christian Aumard cessera ses fonctions de Directeur général et Monsieur Romain Aumard conservera ses fonctions de Directeur général délégué pour une durée de 24 mois. Les nouveaux membres du conseil d'administration seront nommés sur la proposition d'EEKEM.
10. Le dépôt d'un projet d'offre publique sur les titres de la Société à des conditions financières jugées équitables qui tiendront compte du prix de l'augmentation de capital de 0,20 euros par action.

Au cours du premier trimestre 2024 la Société a dû faire face à une performance moindre qu'envisagée, laquelle s'est fortement dégradée sur le second trimestre 2024. La demande de service informatique est en baisse, et dans le contexte politique actuel ainsi qu'économique, la Société subit une demande moins active avec un accroissement de ses taux d'intercontrat pénalisant sa trésorerie.

Au cours des dernières années des apports de fonds ont été réalisés en compte courant par la famille Aumard². Ces apports de liquidité dans l'attente de la reprise de l'activité n'ont pas suffi pour faire face aux besoins de la Société. C'est dans ces conditions qu'un accord a été conclu.

L'exécution de cet accord, prévoyant notamment un apport immédiat de 1.000.000 euros et éventuellement complété de 500.000 euros, assurerait le plan de financement de la Société sur les 12 prochains mois et renforcerait sa structure de bilan en réduisant son endettement à un niveau adapté. Ce nouveau cadre favorable lui permettrait ainsi de déployer son plan stratégique en vue maintenir et de renforcer sa position sur le marché.

EEKEM Group deviendrait, à l'issue des opérations envisagées et avant dépôt d'un projet d'offre, l'actionnaire de contrôle de la Société, avec une participation qui représenterait à l'issue de l'augmentation de capital réservée 57,90% du capital et à l'issue de l'acquisition de la participation de Law Informatique 81,02% du capital.

Christian AUMARD, Président Directeur Général de la Société, a déclaré :

« Je me réjouis d'accueillir EEKEM Group comme investisseur cela représente une formidable opportunité pour UTI Group de poursuivre ses activités et d'offrir à nos clients et à nos collaborateurs de nouvelles perspectives. Nous sommes impatients de pouvoir démarrer cette nouvelle étape qui permettra à UTI Group de mettre en place une nouvelle dynamique de croissance ».

Jean-Luc BERNARD, Directeur Général de EEKEM Group, a déclaré :

« Je suis très heureux de pouvoir accompagner UTI Group dans cette nouvelle phase de développement. Je connais le groupe et Christian Aumard depuis de nombreuses années, le groupe a démontré au travers des années sa solidité et sa capacité à faire face aux difficultés. Je suis certain qu'avec l'appui de EEKEM Group et que grâce à une équipe de management réactive et expérimentée, UTI Group est bien positionné pour bénéficier de la croissance du secteur. ».

² Document d'Enregistrement Universel UTI GROUP 2023, p. 70 voir apports et abandons en 2022 et 2023.

A propos d'UTI Group

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com. De plus, le Document d'Enregistrement Universel pour l'année 2023 a été déposé à l'AMF le 29/04/2024 sous le numéro D.24-0372 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (<http://www.utigroup.com>).

Contacts

Christian AUMARD

Président Directeur Général

Tél. : 01 41 49 05 10

Christian.aumard@uti-group.com



Chiffre d'affaires et résultats du 1^{er} Semestre 2024

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises, publie ce jour ses comptes consolidés au 30 juin 2024 qui permettent de faire ressortir les éléments comparatifs suivants :

En K€	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023
Chiffre d'Affaires	10 806	11 213
Résultat opérationnel	-5 798	321
Taux de marge opérationnelle	-53,7%	2,9%
Coût de l'endettement financier	-152	-81
Résultat avant impôt des activités ordinaires	-5 947	242
Charge d'impôts sur le résultat	89	-100
Résultat net (part du groupe)	-5 858	143

Au 30 juin 2024, le groupe UTI GROUP réalise un chiffre d'affaires de 10,81 M€ contre 11,21 M€ au 1^{er} semestre 2023, soit un recul de 3,6% de son activité.

Ce recul est principalement lié à la baisse d'activité de l'entité parisienne qui enregistre un recul de 9% et ainsi que celle des filiales implantées en province qui enregistrent une baisse de leur chiffre d'affaires de 16%.

En revanche, l'activité de GROUPEMENT IT, filiale détenue à 100% par UTI GROUP, réalise un chiffre d'affaires de 2,30 M€ sur le premier semestre 2024 contre 1,65 M€ au premier semestre 2023, soit une progression de 40%. Trois ans seulement après son lancement, cette nouvelle filiale génère d'ores et déjà 22% du chiffre d'affaires du Groupe.

Cette nouvelle baisse d'activité est accompagnée d'une forte détérioration de l'ensemble des ratios de rentabilité du Groupe.

En effet, le taux d'activité des collaborateurs et partenaires en mission chez nos clients est de 91,8% au premier semestre 2024 contre 94,9% au premier semestre 2023.

Ainsi, UTI GROUP enregistre un résultat opérationnel de -5 798 K€ au 30 juin 2024 contre un résultat opérationnel de 321 K€ au 30 juin 2023. Son résultat net atteint une perte de -5 858 K€ à l'issue du premier semestre 2024 après prise en compte d'une provision pour dépréciation du goodwill de -5 500 K€, contre un bénéfice net de 143 K€ lors du premier semestre de l'exercice précédent.

Une structure financière fortement dégradée

Au 30 juin 2024, UTI GROUP enregistre une dette de loyers à court et long terme de 1 657 K€. Elle s'inscrit en léger retrait sur le semestre puisqu'elle était de 1 822 K€ au 31 décembre 2023.

Les dettes financières du Groupe, hors dettes sur loyer, s'établissent à 1 697 K€ au 30 juin 2024 contre 1 648 K€ au 31 décembre 2023. Le coût de l'endettement financier représente -152 K€ contre -81 K€ au 30 juin 2023.

Face à une forte dégradation de la trésorerie consécutive à une diminution des marges et l'élévation significative du nombre de salariés entre deux missions sur le deuxième trimestre 2024, il a été nécessaire de trouver de nouvelle source de financement pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Un nouvel investisseur, EEKEM Group, a rejoint UTI GROUP et lui a mis à disposition, sous forme d'une avance en compte-courant d'associé, 1.000.000 d'euros le 15 juillet 2024. Grace à ce financement, UTI GROUP a été en mesure de faire face à ses besoins de liquidités.

Il est à noter que la valeur d'entreprise ressortant de l'accord entre la Société, EEKEM Group et l'actionnaire de contrôle a notamment pour conséquence que le goodwill a dû être revu à la baisse. Une provision pour dépréciation du goodwill a donc été constatée pour -5 500 K€.

Ainsi, à l'issue du premier semestre 2024, les capitaux propres d'UTI GROUP sont de -2 099 K€ contre 3 779 K€ au 31 décembre 2023.

Perspectives 2024

L'annonce, le 11 juillet 2024, de la prochaine prise de contrôle du capital d'UTI GROUP par EEKEM group, filiale de ROBINSON Technologies, a pour but de redonner les moyens financiers et humains pour qu'UTI GROUP retrouve le chemin de la croissance et de la rentabilité au sein d'EEKEM group.

A propos d'UTI Group ...

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Société de Services Informatiques, spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

De plus, le Document d'Enregistrement Universel pour l'année 2023 a été déposé à l'AMF le 29/04/2024 sous le numéro D.24-0372 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (<http://www.uti-group.com>)

Contacts

Romain AUMARD
Directeur Général Délégué
Tél. : 01 41 49 05 10
romain.aumard@uti-group.com

Communiqué de presse

Paris, le 02 août 2024



BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE AU 30 JUIN 2024

Au titre du contrat de liquidité confié par la société UTI GROUP à ODDO BHF SCA, société de Bourse, à la date du 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Compte titres : 45 764 actions UTI Group
- Compte espèces : 12 659,50 euros.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre (à la date d'entrée en vigueur du contrat conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 – la position au 31/12/2018), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 32 390 titres
- 7 825,94 euros

Au cours du premier semestre 2024, les volumes échangés ont été les suivants :

A l'achat	49 442 titres	27 855,80 euros sur 364 transactions
A la vente	44 774 titres	26 487,00 euros sur 212 transactions

A propos d'UTI Group ...

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Entreprise de Services du Numérique (ESN), spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de logiciels.

Code ISIN : FR000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

De plus, le Document d'Enregistrement Universel pour l'année 2023 a été déposé à l'AMF le 29/04/2024 sous le numéro D.24-0372 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (<http://www.uti-group.com>)

Contacts

Romain AUMARD
Directeur Général Délégué
Tél. : 01 41 49 05 10
Romain.aumard@uti-group.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 août 2024



UTIGROUP : RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30/06/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport financier semestriel au 30/06/2024 est disponible sur le site internet d'UTI GROUP : www.uti-group.com

(Finances / Documents Financiers / 2024)

Ce document a également été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 août 2024

A propos d'UTI Group ...

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Société de Services Informatiques, spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

De plus, le Document d'Enregistrement Universel pour l'année 2023 a été déposé à l'AMF le 29/04/2024 sous le numéro D.24-0372 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (<http://www.uti-group.com>)

Contact

Christian AUMARD
Président Directeur Général
Tél. : 01.41.49.05.10

8. ATTESTATION DES RESPONSABLES DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Pour UTI GROUP :

« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2023 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 4 octobre 2024

Monsieur Christian Aumard

Directeur général et Président du conseil d'administration

9. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

		Document d'Enregistrement Universel 2023		Amendement		
Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Chapitres	Pages	Chapitres	Référence dans le RFS ⁵	Pages
SECTION 1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE					
Point 1.1	Indication des personnes responsables	1	6	8	N/A	33
Point 1.2	Déclaration des personnes responsables	1	6	8	N/A	33
Point 1.3	Déclaration ou rapport d'expert	2	8	Annexe 1 (RFS)	Rapport des commissaires aux comptes	120
Point 1.4	Attestations relatives aux informations provenant de tiers	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Point 1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
SECTION 2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES					
Point 2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	2	8	N/A	N/A	N/A
Point 2.2	Informations relatives à une éventuelle démission ou non-redésignation des contrôleurs légaux des comptes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

⁵ L'abréviation « RFS » désigne le Rapport Financier Semestriel de la Société au 30 juin 2024.

SECTION 3	FACTEURS DE RISQUE	3	10	2	N/A	9
SECTION 4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR					
Point 4.1	Raison sociale et le nom commercial	4	20	N/A	N/A	N/A
Point 4.2	Siège social, forme juridique et réglementation s'appliquant à la Société	4	20	N/A	N/A	N/A
SECTION 5	APERÇU DES ACTIVITÉS					
Point 5.1	Principales activités	5.1	24	N/A	N/A	N/A
Point 5.2	Investissements	5.4	30	N/A	N/A	N/A
SECTION 6	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES					
Point 6.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice. Changement significatif dans la performance financière de la société. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	10.1 et 10.2	126	N/A	N/A	N/A
SECTION 7	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	11	128	N/A	N/A	N/A
SECTION 8	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE					
Point 8.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société.	12.1	129	4.2	N/A	18
Point 8.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12.4	131	N/A	N/A	N/A
SECTION 9	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES					
Point 9.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	16.1	157	4.1	N/A	18
Point 9.2	Existence de droits de vote différents	16.1	157	N/A	N/A	N/A

Point 9.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	16.1	157	N/A	N/A	N/A
Point 9.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A	1.1.1	N/A	4
SECTION 10	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	17	159	N/A	N/A	N/A
SECTION 11	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR					
Point 11.1	États financiers	18.1	160	Annexe 1 (RFS)	État de la situation financière	Page 38 de cet Amendement / Page 3 du RFS
Point 11.2	Audit des informations financières historiques annuelles	18.1.1	189	Annexe 1 (RFS)	Rapport des commissaires aux comptes	70
Point 11.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage	19.2	253	N/A	N/A	N/A
Point 11.4	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	19.3	253	N/A	N/A	N/A
Point 11.5	Informations financières pro forma	N/A	N/A	Annexe 1 (RFS)	Comptes consolidés semestriels	Page 38 de cet Amendement / Page 3 du RFS
Point 11.6	Politique en matière de dividendes	19.1	253	5.1	N/A	20
SECTION 12	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES					
Point 12.1	Capital social	20.1.1	254	N/A	N/A	N/A
Point 12.1.1	Montant du capital souscrit et informations relatives à chaque catégorie d'actions	20.1.1	254	N/A	N/A	N/A
Point 12.1.2	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
SECTION 13	PUBLICATIONS REGLEMNTAIRES	N/A	271	7	N/A	N/A
SECTION 14	CONTRATS IMPORTANTS	20.4	271	N/A	N/A	N/A
SECTION 15	DOCUMENTS DISPONIBLES	20.5	271	1.2.1	N/A	7

ANNEXE 1



Chiffre d'affaires et résultats du 1^{er} Semestre 2024

UTI GROUP, Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises, publie ce jour ses comptes consolidés au 30 juin 2024 qui permettent de faire ressortir les éléments comparatifs suivants :

En K€	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023
Chiffre d'Affaires	10 806	11 213
Résultat opérationnel	-5 798	321
Taux de marge opérationnelle	-53,7%	2,9%
Coût de l'endettement financier	-152	-81
Résultat avant impôt des activités ordinaires	-5 947	242
Charge d'impôts sur le résultat	89	-100
Résultat net (part du groupe)	-5 858	143

Au 30 juin 2024, le groupe UTI GROUP réalise un chiffre d'affaires de 10,81 M€ contre 11,21 M€ au 1^{er} semestre 2023, soit un recul de 3,6% de son activité.

Ce recul est principalement lié à la baisse d'activité de l'entité parisienne qui enregistre un recul de 9% et ainsi que celle des filiales implantées en province qui enregistrent une baisse de leur chiffre d'affaires de 16%.

En revanche, l'activité de GROUPEMENT IT, filiale détenue à 100% par UTI GROUP, réalise un chiffre d'affaires de 2,30 M€ sur le premier semestre 2024 contre 1,65 M€ au premier semestre 2023, soit une progression de 40 %. Trois ans seulement après son lancement, cette nouvelle filiale génère d'ores et déjà 22% du chiffre d'affaires du Groupe.

Cette nouvelle baisse d'activité est accompagnée d'une forte détérioration de l'ensemble des ratios de rentabilité du Groupe.

En effet, le taux d'activité des collaborateurs et partenaires en mission chez nos clients est de 91,8% au premier semestre 2024 contre 94,9% au premier semestre 2023.

Ainsi, UTI GROUP enregistre un résultat opérationnel de -5 798 K€ au 30 juin 2024 contre un résultat opérationnel de 321 K€ au 30 juin 2023. Son résultat net atteint une perte de -5 858 K€ à l'issue du premier semestre 2024 après prise en compte d'une provision pour dépréciation du goodwill de -5 500 K€, contre un bénéfice net de 143 K€ lors du premier semestre de l'exercice précédent.

Une structure financière fortement dégradée

Au 30 juin 2024, UTI GROUP enregistre une dette de loyers à court et long terme de 1 657 K€. Elle s'inscrit en léger retrait sur le semestre puisqu'elle était de 1 822 K€ au 31 décembre 2023.

Les dettes financières du Groupe, hors dettes sur loyer, s'établissent à 1 697 K€ au 30 juin 2024 contre 1 648 K€ au 31 décembre 2023. Le coût de l'endettement financier représente -152 K€ contre -81 K€ au 30 juin 2023.

Face à une forte dégradation de la trésorerie consécutive à une diminution des marges et l'élévation significative du nombre de salariés entre deux missions sur le deuxième trimestre 2024, il a été nécessaire de trouver de nouvelle source de financement pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Un nouvel investisseur, EEKEM Group, a rejoint UTI GROUP et lui a mis à disposition, sous forme d'une avance en compte-courant d'associé, 1.000.000 d'euros le 15 juillet 2024. Grace à ce financement, UTI GROUP a été en mesure de faire face à ses besoins de liquidités.

Il est à noter que la valeur d'entreprise ressortant de l'accord entre la Société, EEKEM Group et l'actionnaire de contrôle a notamment pour conséquence que le goodwill a dû être revu à la baisse. Une provision pour dépréciation du goodwill a donc été constatée pour -5 500 K€.

Ainsi, à l'issue du premier semestre 2024, les capitaux propres d'UTI GROUP sont de -2 099 K€ contre 3 779 K€ au 31 décembre 2023.

Perspectives 2024

L'annonce, le 11 juillet 2024, de la prochaine prise de contrôle du capital d'UTI GROUP par EEKEM group, filiale de ROBINSON Technologies, a pour but de redonner les moyens financiers et humains pour qu'UTI GROUP retrouve le chemin de la croissance et de la rentabilité au sein d'EEKEM group.

A propos d'UTI Group ...

Cotée sur le Compartiment C d'EURONEXT Paris, UTI Group est une Société de Services Informatiques, spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies au cœur des systèmes d'information des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Code ISIN : FR0000074197

Pour plus d'informations, vous pouvez en faire la demande au siège social de la société, 68 rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX ou bien consulter le site web : www.uti-group.com.

De plus, le Document d'Enregistrement Universel pour l'année 2023 a été déposé à l'AMF le 29/04/2024 sous le numéro D.24-0372 est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) ainsi que sur le site de UTI GROUP (<http://www.uti-group.com>)

Contacts

Romain AUMARD

Directeur Général Délégué

Tél. : 01 41 49 05 10

romain.aumard@uti-group.com



ATTESTATION D'EQUITE
CONCERNANT L'AUGMENTATION DE
CAPITAL RESERVEE D'UTI GROUP

Paris, le 26 septembre 2024

Consultation réalisée à la demande
du Conseil d'Administration d'UTI Group

Sommaire

LIMINAIRE	4
I. MISSIONS ET MOYENS	6
1. Présentation de la Société	6
2. Contexte et descriptif de l'opération	6
3. Termes et rationnel de l'Opération	8
4. Mission de SORGEM Evaluation	9
5. Définition du caractère équitable de l'Offre	11
II. PRESENTATION DE L'EXPERT INDEPENDANT ET DES PERSONNES ASSOCIEES A LA REALISATION DE LA MISSION	12
1. Présentation de Sorgem Evaluation	12
2. Présentation des personnes associées à la réalisation de la mission	13
3. Déclaration d'indépendance	15
4. Réserves	15
III. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON MARCHE	16
1. Présentation de la Société	16
1.1 Historique et activités	16
1.1.1. Activités	16
1.1.2. Organisation interne et effectif	18
1.1.3. Clients	19
1.1.4. Actionnariat	20
2. Présentation du marché	20
2.1.1. Les prestations de services informatiques	21
2.1.2. L'activité d'édition de logiciels informatiques	22
2.2 Principaux enjeux du marché	23
2.2.1. Un marché marqué par une forte intensité concurrentielle	23
2.2.2. Une dépendance aux politiques d'investissements dans les TIC	23
2.2.3. Un marché marqué par une pénurie de main d'œuvre	24
3. Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces	24
IV. PERFORMANCES FINANCIERES HISTORIQUES DE LA SOCIETE	26
1. Compte de résultat	26
1.1 Chiffre d'affaires	27
1.2 Charges opérationnelles et rentabilité opérationnelle	27
1.3 Résultat net	29
2. Bilan économique	29
2.1 Immobilisations	29
2.2 Besoin en fonds de roulement	30
2.3 Dette financière nette	31
2.4 Actif net	33
V. EVALUATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE	34
1. Nombre d'actions pris en compte	34

2.	Méthodes et références écartées	35
2.1	Référence à l'actif net comptable.....	35
2.2	Méthode de l'actif net réévalué.....	36
2.3	Référence aux objectifs de cours des analystes.....	36
2.4	Méthode de l'actualisation des dividendes	36
2.5	Multiplés de comparables boursiers	37
2.6	Méthode des multiplés de transactions comparables	37
2.6.1.	Principe	37
2.7	Référence au cours de bourse	38
2.7.1.	Analyse de la liquidité du titre	38
2.7.2.	Analyse du cours de bourse	46
2.7.3.	Depuis le 12 juillet 2024.....	47
3.	Méthodes et références retenues	48
3.1	Référence aux opérations significatives récentes intervenues sur le capital	48
3.2	Approche par actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF)	50
3.2.1.	Principe	50
3.2.2.	Eléments de passage de la valeur d'entreprise à la valeur par action	51
3.2.3.	Présentation des prévisions retenues	53
3.2.4.	Estimation du taux d'actualisation.....	56
3.2.5.	Conclusion sur la valeur obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs.....	60
VI.	ACCORDS CONNEXES	64
VII.	SYNERGIES LIEES A L'OPERATION	65
VIII.	CONCLUSION SUR LE CARACTERE EQUITABLE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE	66
ANNEXES	68	
1.	Programme de travail.....	68
2.	Liste des personnes rencontrées ou contactées	69
3.	Informations et documents utilisés.....	70
4.	Calendrier de la mission.....	70
5.	Rémunération.....	70
6.	Lette de mission	71
7.	Lettre d'affirmation	73

■ Liminaire

UTI Group (ci-après « UTI Group » ou « la Société ») est une Entreprise de Services du Numérique (ESN) française dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises.

EEKEM Group est une holding, contrôlée directement et indirectement par Monsieur Jean-Luc Bernard, dont l'une des filiales est un cabinet de conseil en transformation numérique (ci-après « EEKEM Group »).

Le 11 juillet 2024, la Société, ses actionnaires actuels, à savoir d'une part Christian Aumard, Romain Aumard, et la société Law Informatique, holding de la famille Aumard, et d'autre part, un nouvel investisseur, la société EEKEM Group, ont conclu un protocole de restructuration (ci-après le « Protocole de Restructuration »), prévoyant :

- une augmentation de capital réservée (ci-après « l'Augmentation de Capital Réservée ») à EEKEM Group, d'un montant de 2 463 874 € (sans prime d'émission), à un prix par action de 0,20 €, correspondant à l'émission de 12 319 370 actions.
A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, EEKEM Group devrait détenir 57,90% du capital.
- le jour de la constatation de la réalisation de l'Augmentation du Capital, la cession par Law Informatique à EEKEM Group de l'intégralité de ses actions de la Société pour un euro symbolique.
A l'issue de cette cession, EEKEM Group détiendrait alors 81,02% du capital.

A la suite du franchissement par EEKEM des seuils de 30% et 50% du capital et des droits de vote de la Société résultant, comme annoncé le 11 juillet 2024, de l'Augmentation de Capital Réservée, EEKEM Group proposera aux actionnaires de la société anonyme UTI Group d'acquiescer, dans le cadre d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée (ci-après l'« OPAS »), la totalité des actions de la Société en circulation non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, à un prix par action (le « Prix d'Offre ») de 0,20 €. Un Retrait Obligatoire (ci-après « RO ») est également envisagé par EEKEM Group dès lors qu'à l'issue de l'OPAS, EEKEM détiendra plus de 90% du capital et des droits de vote.

Dans ce cadre, Sorgem Evaluation, représentée par Monsieur Maurice Nussenbaum, a été chargée en qualité d'expert indépendant d'apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'Augmentation de Capital Réservée puis de l'OPAS (et de l'éventuel RO).

Le conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité ad hoc, a soumis à l'AMF le 19 juillet 2024 l'identité de l'expert indépendant à sa non-opposition en application de l'article 261-1-1 I. du RGAMF. Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF (ci-après « RGAMF ») qui stipule que *« Tout émetteur qui réalise une augmentation de capital réservée avec une décote par rapport au cours de bourse supérieure à la décote maximale autorisée en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription et conférant à un actionnaire, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, le contrôle de l'émetteur au sens de l'article L. 233-3 dudit code, désigne un expert indépendant qui applique les dispositions du présent titre. »*.

Cette désignation intervient également dans le cadre de l'OPAS et de l'éventuelle OPR consécutive, dans le cadre de l'application de l'article 261-1 I. 1°, 2° et 4° du RGAMF.

La présente attestation sera complétée par une attestation d'équité relative au prix de l'OPAS à venir, éventuellement suivie d'un RO, au moment du dépôt auprès de l'AMF du projet d'offre.

Nous avons effectué nos diligences conformément aux dispositions de l'article 262-1 du RGAMF et des instructions d'application n°2006-07 et n°2006-08 relatives respectivement aux offres publiques d'acquisition et à l'expertise indépendante ainsi que la recommandation de l'AMF n°2006-15. Nos diligences sont détaillées en **Annexe**.

I. MISSIONS ET MOYENS

1. Présentation de la Société

UTI Group est une société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé au 68, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 338 667 082.

La Société, fondée en 1993 et dirigée par Christian Aumard, est une Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises. Elle exerce également une activité d'édition et de distribution de progiciels.

Présent à Paris, Lyon et à Strasbourg, UTI Group se concentre sur les métiers de la maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage de proximité auprès de clients grands comptes et *Middle Market* en croissance, notamment dans les domaines de la banque, de la finance, de l'assurance, de la retraite, de l'industrie et des services.

L'action est cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext (Code ISIN – FR0000074197).

2. Contexte et descriptif de l'opération

Les résultats des trois derniers exercices de la Société ont été déficitaires.

Au cours des dernières années, des apports de fonds ont été réalisés en compte courant par la famille Aumard¹. Ces apports de liquidité n'ont pas suffi pour faire face aux besoins de la Société.

Au cours du premier trimestre 2024, la Société a dû faire face à une performance moindre qu'attendue, laquelle s'est encore dégradée sur le second trimestre 2024, en raison d'une baisse de la demande de services informatiques, dans un contexte de marché incertain.

¹ A fin juin 2024, le montant des comptes courants s'établit à 1 463 874 €, étant noté que Monsieur Christian Aumard a concédé le 10 décembre 2022 un abandon de créance à hauteur de 350 000 € avec clause de retour à meilleure fortune, complété par un nouvel abandon de créance en date 15 juin 2023 de 200 000 €.

La Société devait notamment faire face à un besoin de liquidité à court terme de 1 000 000 € début juillet 2024.

Dans ce contexte, la Société a recherché en urgence des solutions pour trouver un partenaire lui permettant de sécuriser les liquidités nécessaires pour assurer sa pérennité. Elle s'est rapprochée de la société EEKEM Group².

La Société, Christian Aumard, Romain Aumard, Law Informatique et EEKEM Group ont conclu un protocole de restructuration le 11 juillet 2024.

Le plan de restructuration (ci-après « l'Opération ») comprend plusieurs étapes :

- La première étape consiste en :
 - Un versement immédiat en compte courant par EEKEM Group de 1 000 000 € et un engagement à verser 500 000 € supplémentaires, à différentes échéances, à première demande de la Société, pour assurer la continuité d'exploitation.
 - L'acquisition par EEKEM Group pour un montant forfaitaire de 500 000 € (avec abandon de la clause de retour à meilleure fortune) de :
 - la créance en compte courant détenue par Monsieur Christian Aumard, d'un montant nominal de 1 419 024 € au 30 juin 2024,
 - la créance en compte courant détenue par Monsieur Romain Aumard, d'un montant nominal de 44 850 € au 30 juin 2024.
- La deuxième étape consiste en une Augmentation de Capital Réservée à EEKEM Group, d'un montant de 2 463 874 €, à un prix par action de 0,20 € (sans prime d'émission), correspondant à l'émission de 12 319 370 actions. EEKEM Group souscrita à l'Augmentation de Capital Réservée par compensation de créances à hauteur de :
 - L'intégralité des comptes courants acquis auprès de Messieurs Christian et Romain Aumard, d'un montant nominal de 1 463 874 € (= 1 419 024 + 44 850), et
 - Son compte courant de 1 000 000 €.

² La société EEKEM Group, domiciliée 2 boulevard Eugène Deruelle à Lyon 69003, est contrôlée directement et indirectement par Monsieur Jean-Luc Bernard. Monsieur Jean-Luc Bernard détient directement 50% du capital et des droits de votes de EEKEM Group, 25% du capital et des droits de vote étant détenus par la société Robinson Technologies, elle-même contrôlée par Monsieur Jean-Luc Bernard. L'une des filiales de Robinson Technologies est le Groupe Astek, acteur important du conseil en transformation digitale, fort de 8400 collaborateurs.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, EEKEM Group devrait détenir 57,90% du capital.

- La troisième étape consiste en la cession par Law Informatique à EEKEM Group de l'intégralité de ses actions de la Société pour un euro symbolique.
A l'issue de cette cession, EEKEM Group détiendrait alors 81,02% du capital.
- La quatrième étape est le lancement par EEKEM Group d'une OPAS avec éventuellement un RO, visant la totalité du capital de la Société non détenu par lui.

Nous notons qu'à l'issue de l'Opération, EEKEM Group détiendra 81,02% du capital d'UTI Group, acquis au prix de 0,09 € / titre, une valeur significativement inférieure au prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée de 0,20 € / titre.

3. Termes et rationnel de l'Opération

La société mère d'UTI Group, Law Informatique SAS, détient 54,9 % du capital et 70,8 % des droits de vote.

La répartition de l'actionnariat de UTI Group au 30 juin 2024 est présentée ci-après.

	Nombre d'actions	% nombre d'actions	% droits de vote
Christian Aumard	82 768	0,9%	0,6%
Law informatique	4 919 745	54,9%	70,8%
Public / flottant	3 718 005	41,4%	28,6%
Actions détenues en propre	243 135	2,7%	0,0%
Nombre d'actions totales	8 958 986	100%	
Nombre d'actions en circulation	8 715 851	97%	

Source : UTI Group

L'Augmentation de Capital Réservée, objet du présent rapport, d'un montant de 2 463 874 € conduira à l'émission de 12 319 370 actions, à un prix par de 0,20 €.

D'après le communiqué du 11 juillet 2024, l'adossement d'UTI Group à EEKEM Group lui permettra de sécuriser les liquidités nécessaires au regard de son besoin de trésorerie à mi-juillet 2024 et assure ainsi sa pérennité. Cet accord lui permettra également de déployer son plan de retour à la rentabilité dans un environnement de marché volatile, en

parvenant à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en renforçant ses capitaux propres.

UTI Group a pour objectif un retour à la croissance dans un marché atone, associé à une stricte maîtrise des coûts qui devrait lui permettre pour revenir dans la rentabilité moyenne historique. Un nouveau manager devrait être recruté à l'extérieur de la société et proposé par EEKEM Group, avec pour mission d'accompagner le management actuel dans la mise en œuvre du plan de retour à la rentabilité à court terme et de proposer au conseil d'administration des axes de développement à moyen/long terme.

4. Mission de SORGEM Evaluation

Le 19 juillet 2024, le Conseil d'Administration d'UTI Group, sur recommandation du comité ad hoc, a désigné SORGEM Evaluation, représentée par Monsieur Maurice Nussenbaum, en tant qu'expert indépendant pour apprécier le caractère équitable des termes et conditions de l'Augmentation de Capital Réservée et de l'OPAS.

Concernant l'Augmentation de Capital Réservée, l'intervention de SORGEM Evaluation, dont fait l'objet la présente attestation d'équité, s'inscrit dans le cadre de l'article 261-2 du RGAMF.

En effet, le prix de l'Augmentation du Capital Réservée est de 0,20 €, soit un prix supérieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse en date du 8 au 10 juillet 2024, diminuée d'une décote de 10%.

Concernant l'OPAS, l'intervention de l'expert indépendant s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article 261-1 I. du RGAMF, qui dispose :

- RGAMF Art 261-1 I. 1° : « *Lorsque la société visée est déjà contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avant le lancement de l'opération, par l'initiateur de l'offre* » : à la date du lancement de l'OPAS, EEKEM Group devrait détenir 81,02% du capital d'UTI Group.
- RGAMF Art 261-1 I.2° : « *Lorsque les dirigeants de la société visée ou les personnes qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ont conclu un accord avec l'initiateur de l'offre susceptible d'affecter leur indépendance* » : à la date du lancement de l'OPAS, Messieurs Christian et Romain Aumard auront cédé leurs comptes courants dans UTI Group, d'un montant cumulé de 1 463 8874 €, à EEKEM Group pour un montant forfaitaire de 500 000 € puis Law Informatique, dont ils sont

actionnaires, aura cédé à EEKEM Group l'intégralité de ses actions dans UTI Group pour un euro symbolique ;

- RGAMF Art 261-1 I. 3° : « Lorsque l'actionnaire qui la contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce n'apporte pas ses titres à une offre publique de rachat lancée par la société sur ses propres titres » : non applicable au cas d'espèce ;
- RGAMF Art 261-1 I. 4° : « Lorsqu'il existe une ou plusieurs opérations connexes à l'offre susceptibles d'avoir un impact significatif sur le prix ou la parité de l'offre publique considérée » : la cession des comptes courants de Messieurs Christian et Romain Aumard et des titres détenus par Law Informatique à EEKEM Group sont considérés comme des opérations connexes.
- RGAMF Art 261-1 I.5° : « Lorsque l'offre porte sur des instruments financiers de catégories différentes et est libellée à des conditions de prix susceptibles de porter atteinte à l'égalité entre les actionnaires ou les porteurs des instruments financiers qui font l'objet de l'offre » : non applicable au cas d'espèce ;
- RGAMF Art 261-1 I.6° : « Lorsque l'acquisition de la société visée est rémunérée par des instruments financiers mentionnés au 1° du II de l'article L. 211-1 du code monétaire et financier donnant accès ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de l'initiateur ou d'une société appartenant au groupe de l'initiateur, autres que des actions. » : non applicable au cas d'espèce.

Le cas échéant, en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire, l'intervention de l'expert indépendant s'inscrit en application de l'article 261-1 II du RGAMF.

5. Définition du caractère équitable de l'Offre

L'analyse de l'équité de l'Augmentation de Capital Réservée, qui fait l'objet de la présente attestation, a consisté à apprécier les conditions financières et les effets de l'Augmentation de Capital Réservée sur le patrimoine de l'actionnaire actuel.

Cette attestation a donc pour objet d'indiquer si le prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée peut être considéré comme équitable pour l'actionnaire minoritaire.

Il s'agit ainsi de comparer :

- le patrimoine de l'actionnaire actuel en l'absence de l'Augmentation de Capital Réservée, avec
- le patrimoine de l'actionnaire actuel après l'Augmentation de Capital Réservée.

Nos analyses sont fondées :

- sur notre estimation de la Valeur d'Entreprise d'UTI Group réalisée selon une approche multicritère ;
- sur notre estimation, à partir de cette Valeur d'Entreprise, de la valeur des capitaux propres et de la valeur par action d'UTI Group, en considérant le niveau de dette financière nette et la structure de l'actionnariat avant et après l'Augmentation de Capital Réservée.

Du fait de l'existence d'accords connexes analysés ci-après, l'équité repose également sur le fait que ces accords ne soient pas de nature à remettre en cause l'équité des conditions offertes dans le cadre de l'Offre ou l'égalité de traitement entre actionnaires.

La présente attestation sera complétée par une attestation d'équité relative au prix d'offre de l'OPAS, et éventuellement du RO, à venir, au moment du dépôt auprès de l'AMF du projet d'offre.

II. PRESENTATION DE L'EXPERT INDEPENDANT ET DES PERSONNES ASSOCIEES A LA REALISATION DE LA MISSION

1. Présentation de Sorgem Evaluation

Sorgem Evaluation est une société de conseil en finance, filiale du groupe Sorgem, qui effectue des interventions dans les trois domaines suivants : évaluations financières, support aux contentieux (litiges devant les tribunaux et arbitrages) et conseil en ingénierie financière.

Sorgem Evaluation dispose d'une équipe d'environ 25 collaborateurs et effectue régulièrement des missions d'évaluation d'entreprises dans différents contextes (transactionnel, fiscal, comptable, boursier, contentieux).

La société comprend quatre associés : Blanche Feauveaux, Thomas Hachette, Claire Karsenti et Maurice Nussenbaum.

Sorgem Evaluation est adhérente de l'APEI (Association Professionnelle des Experts Indépendants), association reconnue par l'AMF en application des articles 263-1 et 2 de son Règlement général. Maurice Nussenbaum, Associé fondateur et Président de Sorgem Evaluation, est également ~~et~~ Président d'honneur de l'APEI.

Les Associés de Sorgem Evaluation sont également adhérents à des associations professionnelles dans les domaines de l'expertise indépendante (APEI), de l'évaluation (SFEV) et de l'expertise judiciaire (CNEJEF). A ce titre, ils respectent leur déontologie et leurs normes de travail.

Au cours des dernières années, Sorgem Evaluation a réalisé les expertises indépendantes listées ci-après :

Date	Opération	Cible	Initiateur	Banque présentatrice
Jan-17	OPAS	TESSI	PIXEL HOLDING	CM CIC, KEPLER CHEUVREUX
Avr-17	OPRA	GAUMONT	GAUMONT	BNP PARIBAS
Jan-18	OPAS	SES IMAGOTAG	BOE SMART RETAIL	SOCIETE GENERALE
Juil-18	OPR-RO	HEURTEY- PETROCHEM	AXENS	INVEST SECURITIES
Nov-19	OPR-RO	SIPH	MICHELIN / SIFCA	ODDO
Déc-19	OPR-RO	AFONE PARTICIPATIONS	FL FINANCE / AWYS	SODICA
Nov-20	OPAS-RO	ADVENIS	INOVALIS	KEPLER CHEUVREUX
Jan-21	OPAS-RO	AMPLITUDE SURGICAL	AURORALUX (PAI)	ROTHSCHILD&CO
Avr-21	OPAS-RO	SOCIETE FRANÇAISE CASIGRANGI DE CASINOS		ODDO BHF
Oct-21	OPR-RO	TESSI	PIXEL HOLDING	SOCIETE GENERALE
Fév-22	OPR-RO	MUSEE GREVIN	COMPAGNIE DES ALPES	SODICA
Mai-22	OPAS-RO	HIOLE INDUSTRIES	HIOLE DEV.	LCL
Déc-22	OPA	ATARI	IRATA LLC	ROTHSCHILD&CO
Mars 23	(1)	EDITIS	NA	NA
Juin 2023	(2)	ORPEA	NA	NA
Jan-24	OPR-RO	EURO RESSOURCES	IAMGOLD FRANCE	NATIXIS
Jan-24	(3)	CASINO	NA	NA
Jun-24	OPAS-RO	TTI	CITIZEN PLANE	ODDO BHF
[en cours]	OPAS	ENTREPRENDRE	GROUPE ENTREPRENDRE	SWISS LIFE
[en cours]	OPA	LEXIBOOK	FAMILLE LE COTTIER / LAWRENCE ROSEN SOCIETE GENERALE LLC	

(1) : Expertise indépendante dans le cadre de la cotation envisagée d'EDITIS, finalement annulée

(2) : Expertise indépendante dans le cadre de la restructuration financière du groupe ORPEA

(3) : Expertise indépendante dans le cadre de la restructuration financière du groupe CASINO

2. Présentation des personnes associées à la réalisation de la mission

La présente mission a été réalisée par :

- Maurice Nussenbaum, signataire du rapport.
Maurice est Associé fondateur et Président de Sorgem Evaluation.
Il est diplômé d'HEC, Agrégé des Facultés de Droit et de Sciences économiques, professeur Emérite à l'Université Paris Dauphine, fondateur du Master 225 « Finance d'Entreprise et Ingénierie Financière », Président du Comité Scientifique de Pilotage du Master 225, expert financier près les Cours administratives d'Appel de Paris et de Versailles, expert financier près la Cour d'appel de Paris (h), agréé par la Cour de

Cassation (h), expert du Club des juristes, ex-président de la section Finance de la Compagnie Nationale des Experts Agréés par la Cour de Cassation, et Président d'honneur de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI), dont Sorgem Evaluation est membre ;

- Anne-Laure Courbet, Directrice de mission. Anne-Laure est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse. Elle dispose d'une expérience professionnelle de près de quinze ans dans le domaine de l'évaluation et du conseil financier ;
- Laura Duval, Consultante. Elle est diplômée de Dauphine.

Ce rapport a fait l'objet d'une revue indépendante (contrôle qualité) réalisée par Thomas Hachette, Associé de Sorgem Evaluation.

Thomas est diplômé de l'EDHEC et enseigne au sein du MSc Financial Management. Il est expert de justice près la Cour d'appel de Paris et les Cours administratives d'Appel de Paris et de Versailles et membre de la Société Française des Evaluateurs (SFEV), de la Compagnie Nationale des Experts de Justice en Finance (CNEJEF) et de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI).

Nous précisons que le contrôleur qualité :

- n'a pas pris part directement à la réalisation de la mission et est intervenu en totale indépendance à l'égard du signataire du rapport ainsi que des autres membres de l'équipe Sorgem Evaluation ;
- a été consulté lors de l'acceptation de la mission sur l'indépendance de Sorgem Evaluation et sa propre indépendance ;
- a été désigné au début de la mission et tenu informé des points d'attention ou difficultés identifiées au cours de la mission jusqu'à l'émission du rapport. Son rôle a été de s'assurer de la qualité des travaux et des bonnes pratiques en matière d'attestation d'équité. Ses travaux ont fait l'objet d'une formalisation écrite et d'échanges avec l'Associé signataire.

3. Déclaration d'indépendance

Sorgem Evaluation et l'ensemble des membres de l'équipe qui a réalisé la Mission, ainsi que la personne ayant réalisé la revue indépendante conformément à l'instruction AMF n°2006-08, confirmons notre indépendance au sens des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF conformément aux dispositions de l'article 261-4 du règlement général de l'AMF, et attestons de l'absence de tout lien passé, présent ou futur connu avec les personnes morales et physiques impliquées par l'Opération, susceptible d'affecter notre indépendance et l'objectivité de notre jugement dans l'exercice de la Mission.

4. Réserves

Pour accomplir notre mission, nous avons utilisé les documents et informations de nature économique, juridique, comptable et financière qui nous ont été communiqués par la Société, l'Initiateur et leurs conseils.

Nous avons considéré que ces documents étaient fiables et transmis de bonne foi et ne les avons donc ni validés ni audités.

Conformément à la pratique en matière d'expertise indépendante, nous n'avons pas audité ou validé les données prévisionnelles utilisées. Nous avons néanmoins cherché à en apprécier le caractère raisonnable au regard notamment des performances historiques, des données disponibles sur les marchés sous-jacents et des explications orales et écrites obtenues auprès du management de la Société.

En outre, nous précisons que nos travaux d'évaluation ont pour objet d'apporter un avis sur la valeur de marché de la Société à la Date d'Evaluation (tel que définit ci-après). Cette valeur repose sur des paramètres de marché susceptibles de varier dans le temps en fonction des conditions économiques et des anticipations des agents économiques.

III. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON MARCHE

1. Présentation de la Société

1.1 Historique et activités

Fondée en 1993 et dirigée par Monsieur Christian Aumard, UTI Group est une Entreprise de Services du Numérique (ESN) dédiée au conseil et à l'intégration des nouvelles technologies au sein des grandes entreprises.

Présent à Paris, Lyon et à Strasbourg, UTI Group se concentre sur les métiers de la maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage de proximité auprès de clients grands comptes et *Middle Market* en croissance, notamment dans les domaines de la banque, de la finance, et de l'assurance.

1.1.1. Activités

UTI Group propose plus spécifiquement deux types de services :

- la délégation de personnel et l'intégration de systèmes. Ces services sont fournis dans le cadre de contrats d'assistance technique ou fonctionnelle, avec la mise à disposition de personnel (interne ou sous-traitants) rémunérés en fonction du temps consacré à la réalisation d'un projet, sur un mode Régie (par opposition au forfait). Dans ce cas, la Société a uniquement une obligation de moyens ;
- l'édition et la distribution de progiciels. La Société intervient alors en tant qu'éditeur ou distributeur de solutions complètes, mises à disposition de leurs clients, et assure diverses prestations liées à ces produits.

Les contrats sont conclus sur une période de trois mois renouvelables. Dans les faits, les contrats sont en vigueur pour une période avoisinant trois ans. UTI Group a su nouer des relations de long-terme avec ses clients. Elle est par exemple référencée auprès du Groupe BNPP depuis 35 ans et près de 30 ans auprès du Crédit Mutuel.

UTI Group est une PME généraliste, qui se différencie de ses concurrents à deux titres :

- elle propose des prestations à l'unité, contrairement à ses concurrents qui proposent plutôt des forfaits avec des *packages* d'équipes, dont une partie est délocalisée dans des pays où les coûts de main d'œuvre sont moindres ;
- elle est restée plutôt généraliste alors que ses concurrents, de taille similaire ou plus modeste, ont plutôt cherché à se spécialiser sur un secteur plus pointu (data, cyber-sécurité, intelligence artificielle, agilité - cf. section 2.2).

Ces choix d'orientation ont pu peser sur le positionnement concurrentiel d'UTI Group et sa rentabilité au cours des dernières années.

UTI Group peut se prévaloir d'être un précurseur en matière de :

- suivi qualité : la démarche qualité entreprise en février 2006, a conduit à l'obtention de la certification ISO 9001 version 2008 délivrée par l'AFAQ le 29 novembre 2006 pour l'Assistance Technique Informatique. UTI Group et l'ensemble de ses filiales est certifié ISO 9001 version 2015 ;
- RSE : UTI Group est notée par Ecovadis depuis 2013. UTI Group et toutes ses filiales font partie en 2023 du Top 1% des entreprises évaluées par Ecovadis dans son secteur d'activité. La note est de 79/100 en 2023, avec la médaille PLATINIUM, valable jusqu'en décembre 2024.

Ces labels en matière de suivi qualité et RSE, bien qu'appréciés par les donneurs d'ordre, ont impliqué des investissements conséquents de la part d'UTI Group et pesé sur sa rentabilité, dans un contexte de pression à la baisse sur les prix exercée par les donneurs d'ordre.

1.1.2. Organisation interne et effectif

Le métier des ESN est un métier de proximité et de personnes.

Les activités d'UTI Group s'organisent autour :

- de la société UTI Group, basée à Paris, qui a une activité opérationnelle et d'animation des filiales (supervision des opérations, des ressources humaines, du contrôle de gestion, du juridique et de la centralisation de la trésorerie) ;
- de quatre filiales, détenues à 100% :
 - la SAS UTI Group Rhône Alpes, basée à Lyon ;
 - la SAS UTI Group Est, basée à Strasbourg ;
 - la SARLAU UTI Group Maroc, créée en novembre 2022 et chargée de recruter des collaborateurs pour les sociétés du Groupe ;
 - la SAS Groupement IT, créée en mai 2021, qui a pour objet de fédérer des partenaires et être l'interlocuteur unique pour répondre aux besoins des clients « grands comptes ».

Toutes les entités constituant le Groupe sont consolidées par intégration globale.

Law Informatique, société mère d'UTI Group, est liée à UTI Group par une convention d'animation pour la gestion de l'animation de l'ensemble des entités du groupe³.

Lancée en 2020, Groupement IT permet de démultiplier le pool de compétences disponibles et répond à une double-exigence du marché à savoir :

- des DSI qui souhaitent trouver les compétences dont ils ont besoin pour mener leurs projets informatiques ;
- des directions achats dont l'enjeu est de référencer un nombre de fournisseurs restreint afin de mieux négocier leurs contrats-cadres.

³ Une charge de 340 k€ a été comptabilisée au titre de cette convention au 31 décembre 2023.

A fin 2023, l'effectif de la Société était de 162 personnes. A fin juin 2024, il était de 155 personnes.

L'un des enjeux clés des ESN est la capacité à recruter et fidéliser des personnels qualifiés, dans un contexte d'inflation salariale (cf. section 2.2).

1.1.3. Clients

Les principaux clients d'UTI Group sont des grandes entreprises.

Le chiffre d'affaires du premier groupe clients représente 15 % de l'activité en 2023, étant précisé que chaque groupe clients rassemble plusieurs entités au sein d'un même client.

Au 30 juin 2024, UTI Group réalise 63 % de son chiffre d'affaires avec ses dix principaux groupes clients.

La répartition du chiffre d'affaires par client est présentée ci-après.

	31/12/2023
Premier groupe client	15,4%
10 premiers groupes clients	61,6%
20 premiers groupes clients	76,4%
Nombre de clients et groupes clients	148

Source : UTI Group

UTI Group est reconnue pour son expertise technique et fonctionnelle sur les métiers de ses clients et jouit d'une bonne réputation auprès de ses clients.

1.1.4. Actionnariat

La société mère d'UTI Group, Law Informatique SAS, détient 54,9% du capital et 70,8% des droits de vote au 30 juin 2024.

La répartition de l'actionnariat de UTI Group au 30 juin 2024 est présentée ci-après.

	Nombre d'actions	% nombre d'actions	% droits de vote
Christian Aumard	82 768	0,9%	0,6%
Law informatique	4 919 745	54,9%	70,8%
Public / flottant	3 718 005	41,4%	28,6%
Actions détenues en propre	243 135	2,7%	0,0%
Nombre d'actions totales	8 958 986	100%	
Nombre d'actions en circulation	8 715 851	97%	

Source : UTI Group

2. Présentation du marché

Le marché de l'informatique comprend trois segments :

- les services numériques, qui incluent le conseil, l'ingénierie et l'intégration de systèmes informatiques, y compris la programmation informatique l'infogérance, et la maintenance ;
- l'édition de logiciels, qui vont des solutions de traitement de texte aux logiciels de planification des ressources, etc. ;
- la fourniture de matériel (ordinateurs, tablettes tactiles, serveurs, imprimantes, ...).

En 2022, environ 63,5% des entreprises avait fait appel à des prestataires externes pour des prestations d'édition de logiciel, de conseil, de déploiement et de maintenance. Ce besoin d'externalisation est renforcé avec la complexité des innovations technologiques (cloud, intelligence artificielle, ...) ⁴.

⁴ Ibid.

Avec des poids respectifs de 21,7%, 20,9% et 19,7% dans le chiffre d'affaires 2022 du marché, les secteurs de la banque/assurance/finance, du public/défense et des industries sont les principaux débouchés des ESN.⁵

Le secteur est majoritairement composé de petits acteurs, même si les principaux acteurs (Capgemini, Accenture, Sopra Steria, Atos), représentent en valeur l'essentiel du marché.

Le marché du numérique était estimé à 60,9 Mds€ en 2022⁶. Les ESN représente 52,4%, du total, suivies par les éditeurs de logiciels et les plateformes cloud (35,5%) et les activités d'Ingénierie et Conseil en Technologie (12,1%).

En raison de faibles barrières à l'entrée, le secteur a vu l'arrivée de nouveaux concurrents, parmi lesquels des éditeurs de logiciels, des hébergeurs et des opérateurs télécoms, qui ont renforcé leur présence sur le marché des services numériques ces dernières années.

Nous présentons ci-après les dynamiques propres à chaque segment du marché sur lequel intervient UTI Group, à savoir les prestations de services informatiques et l'édition de logiciels informatiques.

2.1.1. Les prestations de services informatiques

Les services numériques regroupent cinq sous-segments⁷:

- le conseil en informatique. C'est l'un des facteurs clés de la réussite et du développement des prestataires de services informatiques. Les spécialistes du conseil accompagnent leurs clients en fonction de leurs besoins, en les orientant face aux évolutions technologiques dans le domaine de l'informatique ;
- l'ingénierie et l'intégration de systèmes informatiques. Ces missions consistent en la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions jugées optimales lors de la phase d'étude d'un système d'information ;
- l'infogérance applicative et d'infrastructure. Elle désigne la gestion totale ou partielle du système d'information d'un client par un prestataire, généralement dans le cadre

⁵ Ibid.

⁶ Etude Xerfi « Les services numériques », Septembre 2023

⁷ Cette segmentation est réalisée en fonction de l'approche adoptée par les acteurs du secteur ou encore des compétences nécessaires à la réalisation des missions.

d'un contrat pluriannuel et forfaitaire. Le client conserve toutefois la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et du développement des nouvelles applications ;

- la maintenance. Elle peut être distinguée en fonction des services fournis :
 - La tierce maintenance matérielle (TMM) : elle concerne les services liés à l'entretien du matériel informatique (hardware). La maintenance est dite tierce lorsque le prestataire est distinct du fabricant du matériel.
 - La tierce maintenance applicative (TMA) : elle se réfère aux services de maintenance des applications (software), proposés par une société indépendante de l'éditeur du logiciel ;

- les autres services informatiques, qui regroupent la récupération de données à partir d'un disque dur ou d'un autre support de stockage endommagé, la mise à disposition d'installations informatiques et la duplication logicielle, permettant au personnel du client de reprendre les traitements en cas de sinistre informatique.

La grande majorité des ESN présente un profil de généraliste et proposent une offre homogène à leurs clients.

2.1.2. L'activité d'édition de logiciels informatiques

Les solutions logicielles s'adressent à une grande variété de client. Les principaux clients sont les entreprises du secteur de la banque / assurance et de l'industrie (chacun représentant 18% des ventes de logiciels et de services informatiques en 2019)⁸.

La digitalisation croissante des entreprises et l'essor d'un modèle de travail hybride soutiennent la demande en équipements informatiques et solutions logicielles. Les entreprises cherchent en effet à s'équiper en solutions de cybersécurité, en logiciels CRM et en outils de virtualisation du travail et de numérisation des documents.

Les besoins en matière de logiciels sont particulièrement importants chez les TPE et PME⁹.

⁸ Etude Xerfi « L'Édition de logiciel », Novembre 2022

⁹ Ibid

2.2 Principaux enjeux du marché

2.2.1. Un marché marqué par une forte intensité concurrentielle

Les ESN sont soumises à une forte concurrence de leurs pairs.

La concurrence est particulièrement marquée pour les petits acteurs qui doivent se différencier des leaders, en proposant des solutions spécialisées adaptées à des besoins précis des clients ou s'adosser à des sociétés plus importantes pour réaliser des économies d'échelle ou leur permettant d'atteindre une taille critique qui leur permet d'être mieux référencer chez les donneurs d'ordre.

Ainsi, les petits acteurs subissent plusieurs pressions externes, notamment :

- la menace de nouveaux entrants, élevée du fait de la dynamique du secteur et de la création de start up qui intéressent les fonds d'investissement et les entreprises ;
- le pouvoir de négociation client, fort puisqu'ils mettent habituellement en concurrence les diverses solutions disponibles sur le marché par le biais d'appel d'offres notamment.

Dans un contexte de tension sur les prix, pour maintenir leur compétitivité face à des acteurs étrangers notamment indiens qui pénètrent le marché, les entreprises françaises sont incitées à délocaliser une part croissante de leurs activités vers des centres de services à l'étranger¹⁰ (recours à l'offshore).

2.2.2. Une dépendance aux politiques d'investissements dans les TIC

En 2024, la croissance des ESN devrait ralentir, en raison des baisses d'investissement des donneurs d'ordre dans les TIC¹¹, de nombreuses entreprises adoptant une approche prudente en raison des incertitudes économiques.

L'allongement des prises de décision pourrait engendrer une baisse du nombre de missions pour certains acteurs.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Technologies de l'information et de la communication

Cependant, la digitalisation des organisations et des processus devrait toujours constituer un moteur structurel de la demande adressée aux ESN¹².

2.2.3. Un marché marqué par une pénurie de main d'œuvre

Le principal poste de dépenses des ESN est le personnel (~49% du chiffre d'affaires en 2023¹³).

Le niveau de rémunération est relativement élevé et s'explique par le haut niveau de qualification requis par les entreprises.

La pénurie d'ingénieurs en informatique et de développeurs est un enjeu du secteur, notamment pour les éditeurs de logiciels. Les pénuries de main d'œuvre limitent le potentiel de croissance du secteur.

Pour fidéliser leur personnel, notamment les ingénieurs, les entreprises misent (au-delà des revalorisations salariales) sur l'amélioration des conditions de travail et la mise en place d'opportunités telles que le télétravail, les formations, les perspectives d'évolution de carrière ou encore les reconversions vers des domaines innovants.

Aussi, face à la pénurie de développeurs qualifiés, de plus en plus d'opérateurs se tournent vers le développement et l'utilisation de plateformes *low-code*. Ces outils permettent d'accélérer le développement d'un logiciel en réduisant la couche de code.

3. Matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le positionnement d'UTI Group sur son marché et les facteurs de risque caractérisant son activité sont le support de la matrice SWOT présenté ci-après.

¹² Etude Xerfi « Les services numériques », Septembre 2023

¹³ Ibid.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ Acteur généraliste, disposant d'un long historique auprès de clients clés (chez BNPP depuis 35 ans)✓ Bonne connaissance des besoins spécifiques du secteur banque/finance/assurance✓ Bonne réputation avec du personnel qualifié, disposant d'une expertise technique et fonctionnelle pointue donc rare✓ Pionnier en matière de suivi qualité et RSE	<ul style="list-style-type: none">✓ PME dans un univers dominé par des grosses ESN et une myriade de petits acteurs✓ Acteur généraliste qui doit faire face à la concurrence de sociétés très spécialisées sur certains domaines (data, cybersécurité, IA, agilité)✓ Risque de dépendance à quelques grands clients✓ Pas d'offshoring permettant de limiter les coûts de main d'œuvre✓ Des prix inchangés depuis trois ans dans un contexte inflationniste✓ Difficultés à maintenir le taux d'activité des collaborateurs du fait de retard dans les chaînes de décision des clients et à gérer l'intercontrat qui pèse sur la rentabilité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">✓ Besoin croissance des entreprises de digitaliser leurs process et leurs organisations	<ul style="list-style-type: none">✓ Ressources humaines en tension – rareté de collaborateurs compétents et fiables✓ Incertitudes liées au recours par les clients à des prestataires externes✓ Forte pression des clients sur les prix, dans un contexte inflationniste qui les poussent à mieux maîtriser leurs coûts✓ Concurrence d'acteurs disposant d'équipes offshore qui se multiplient

IV. PERFORMANCES FINANCIERES HISTORIQUES DE LA SOCIETE

La Société produit des comptes consolidés audités à fin décembre.

Conformément aux dispositions du Protocole de Restructuration, la Société a également produit des comptes semestriels à fin juin 2024, ayant fait l'objet d'une revue limitée de la part des Commissaires aux Comptes.

Nous présentons ci-après le compte de résultat et le bilan consolidé d'UTI Group.

1. Compte de résultat

Nous présentons ci-après les principaux agrégats du compte de résultat consolidé.

En k € - 31/12/AAAA	2019	2020	2021	2022	2023	30/06/2024
UTIGroup	19 395	14 620	13 807	13 496	12 579	6 160
UTIGroup Est	2 200	1 922	2 420	2 811	2 827	1 194
UTIGroup Rhone-Alpes	1 900	1 479	1 687	2 303	2 549	1 149
Groupement IT			35	2 702	3 229	2 303
Chiffre d'affaires net	23 495	18 021	17 949	21 312	21 184	10 806
<i>% croissance</i>		(23,3%)	(0,4%)	18,7%	(0,6%)	
Achats de marchandises	(3 901)	(2 838)	(3 062)	(6 309)	(7 539)	(4 634)
Autres achats et charges externes	(2 055)	(1 512)	(1 672)	(1 772)	(1 811)	(706)
Impôts, taxes et versements assimilés	(267)	(294)	(307)	(328)	(254)	(122)
Salaires et traitements	(16 413)	(12 529)	(12 750)	(12 664)	(11 848)	(5 520)
Autres produits et charges opérationnelles	41	133	22	326	373	(5 470)
Total charges d'exploitation nets autres produits	(22 595)	(17 040)	(17 769)	(20 747)	(21 079)	(16 452)
EBITDA	900	981	180	565	105	(5 646)
<i>En % du CA</i>	3,8%	5,4%	1,0%	2,7%	0,5%	-52,2%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(453)	(423)	(461)	(450)	(384)	(199)
<i>Dont IFRS16</i>	(407)	(392)	(435)	(420)	(357)	(189)
Dotations aux provisions	(10)	35	125		309	47
Dépréciation/reprise sur actif circulant	-	-	-	(1)	-	-
Résultat d'exploitation / EBIT	437	593	(156)	114	30	(5 798)
<i>En % du CA</i>	1,9%	3,3%	-0,9%	0,5%	0,1%	-53,7%
Résultat financier	(164)	(131)	(110)	(122)	(257)	(149)
Résultat exceptionnel	(1 000)	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(313)	(424)	(65)	(105)	44	89
Résultat net	(1 040)	38	(331)	(113)	(183)	(5 858)

Source : UTI Group

Nos commentaires sur les principaux agrégats sont présentés ci-après

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires UTI Group s'est établi à 21 184 k€ à fin décembre 2023, à un niveau équivalent à celui de 2022. Il devrait s'établir à 21 474 k€ à fin 2024.

Sur la période de 2019 à 2023, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) s'est établi à -2,6%.

L'activité de la Société a été impactée très négativement par les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 en 2020 et le gel des projets informatiques par les clients. Un effet de rattrapage partiel a été constaté en 2022.

Le chiffre d'affaires d'UTI Group est porté par les bonnes performances de Groupement IT, lancée en 2021 et qui a représenté 15,2% du chiffre d'affaires 2023, qui répond bien aux attentes des DSI comme des Directions Achats des clients grands comptes.

Au 30 juin 2024, le groupe UTI Group réalise un chiffre d'affaires de 10,81 m€, en recul de 3,6% par rapport à la même période en 2023. Ce recul est lié à la baisse d'activité de l'entité parisienne et des filiales implantées en province. En effet, la Société doit faire face à un niveau d'intercontrats très élevé à Paris, du fait de retards dans le lancement de projets signés avec certains clients. Les bureaux de Strasbourg et Lyon rencontrent également des difficultés (absence de commercial à Strasbourg, pénurie de main d'œuvre et baisse des besoins clients à Lyon).

1.2 Charges opérationnelles et rentabilité opérationnelle

Les principales charges opérationnelles de la Société sont les charges de personnel (interne ou sous-traitance).

UTI Group a fait le choix d'avoir des équipes en France plutôt que situées dans des pays bénéficiant d'un coût de la main d'œuvre plus attractif (offshore).

Depuis 2021, la Société rencontre des difficultés marquées par la forte baisse de son activité et une dégradation de sa rentabilité.

Différentes mesures ont été prises, notamment en 2023, pour réduire les charges de personnel indirect (administratif).

La profitabilité du premier semestre 2024 a été impactée par un taux d'intercontrat très élevé correspondant à une baisse du taux d'activité des collaborateurs et partenaires en mission (91,8% vs. 94,9% au premier semestre 2023).

L'EBITDA et l'EBIT des comptes consolidés tiennent compte :

- d'un retraitement au titre des locations simples (IFRS 16) ;
- de la dépréciation du goodwill comptabilisée au niveau du poste « Autres produits et charges opérationnels courants » à fin juin 2024 pour un montant de 5 500 k€ .

En vision économique, nous avons effectué différents retraitements au niveau de l'EBITDA et l'EBIT, ayant consisté à :

- Au niveau de l'EBITDA :
 - Réintégration des charges de loyers de location simple
 - Neutralisation de l'impact de la dépréciation du goodwill.
- Au niveau de l'EBIT : annuler les dotations aux amortissements IFRS 16.

Sur ces bases, l'EBITDA et l'EBIT retraité s'établissent comme suit :

Actif - En k € - 31/12/AAAA	2019	2020	2021	2022	2023	S1 2024
Chiffre d'affaires net	23 495	18 021	17 949	21 312	21 184	10 806
Achats de marchandises	(3 901)	(2 838)	(3 062)	(6 309)	(7 539)	(4 634)
Autres achats et charges externe	(2 055)	(1 512)	(1 672)	(1 772)	(1 811)	(706)
Impôts, taxes et versements assimilés	(267)	(294)	(307)	(328)	(254)	(122)
Salaires et traitements	(16 413)	(12 529)	(12 750)	(12 664)	(11 848)	(5 520)
Autres produits et charges opérationnelles	41	133	22	326	373	(5 470)
EBITDA	900	981	180	565	105	(5 646)
Neutralisation dépré. goodwill						5 500
EBITDA retraité 1	900	981	180	565	105	(146)
Réintégration loyers IFRS 16	(459)	(512)	(533)	(553)	(414)	(217)
EBITDA retraité 2	441	469	(353)	12	(309)	(363)
% CA	1,88%	2,60%	-1,97%	0,05%	-1,46%	-3,36%

D&A yc immo louées (IFRS 16)	(453)	(423)	(461)	(450)	(384)	(199)
Réintégration D&A IFRS 16	407	407	435	420	357	189
D&A hors IFRS 16	(46)	(16)	(26)	(30)	(27)	(10)
Dotations aux provisions	(10)	35	125	-	309	47
Dépréciation/reprise sur actif circulant	-	-	-	(1)	-	-
EBIT retraité	385	488	(254)	(19)	(27)	(326)
% CA	1,64%	2,71%	-1,42%	-0,09%	-0,13%	-3,02%
Résultat d'Exploitation / EBIT	437	593	(156)	114	30	(5 798)

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

1.3 Résultat net

Le résultat net d'UTI Group est négatif depuis 2021.

2. Bilan économique

Nous présentons ci-après les principaux agrégats du bilan financier.

Bilan	2022	2023	30/06/2024
Immobilisations hors droits utilisation actifs loués (IFRS 16)	10 255	10 252	4 735
<i>Dont goodwill</i>	9 950	9 950	4 450
BFR non retraité	(4 617)	(3 809)	(4 339)
Impôts différés actifs (IDA)	275	384	491
Dettes financières nettes hors IFRS 16	(1 715)	(2 809)	(2 765)
<i>Dont comptes courants</i>	(565)	(1 470)	(1 464)
Actif net retraité IFRS 16	4 198	4 018	(1 878)

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

Nos commentaires sur les principaux postes sont présentés ci-après.

2.1 Immobilisations

Dans les comptes consolidés, les immobilisations tiennent compte des droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16 - 1 583 k€ à fin 2023 et 1 434 k€ à fin juin 2024).

Le montant des immobilisations a été retraité pour déduire les droits d'utilisation des actifs loués.

Une dépréciation du goodwill d'un montant de 5 500 k€ a été comptabilisée à fin juin 2024. Elle reflète la forte dégradation des performances, les difficultés de recrutement, la dégradation du taux d'intercontrat.

2.2 Besoin en fonds de roulement

Le détail du calcul du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») est présenté ci-après.

BFR	2022	2023	30/06/2024
Créances clients et comptes rattachés	845	635	746
Autres créances	1 108	1 188	1 422
<i>Organismes sociaux</i>	(77)	(10)	-
<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaires</i>	467	613	804
<i>Autres</i>	541	380	429
<i>Comptes de régularisation</i>	177	205	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 441)	(2 630)	(3 507)
Dettes fiscales et sociales	(3 470)	(2 543)	(2 684)
Dettes diverses d'exploitation	(303)	(412)	(316)
Provision pour litiges prud'homaux	(356)	(47)	-
BFR non retraité	(4 617)	(3 809)	(4 339)
CA	21 312	21 184	10 806
BFR/CA	-21,7%	-18,0%	-40,2%

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

Concernant le passif circulant,

- Les dettes fournisseurs sont constituées de frais de sous-traitance et de frais généraux.
- UTI Group a bénéficié d'un étalement de ses dettes fiscales et sociales suite à la crise sanitaire liée à la Covid 19. L'intégralité des arriérés de dettes fiscales et sociales ont été soldés en janvier 2023.
- Les dettes diverses d'exploitation concernent pour l'essentiel des avoirs clients à établir.

Concernant l'actif circulant, il est souligné que l'essentiel des créances d'UTI Group sont cédées à un factor.

Nous avons donc procédé à un retraitement au niveau du BFR visant à :

- réintégrer les créances affacturées au niveau de l'actif circulant (pour un montant total de 3 713 k€) ;
- annuler le dépôt de garantie de 336 k€, comptabilisé au niveau du poste « autres créances ».

Sur ces bases, le BFR retraité s'établit comme suit :

BFR	2022	2023	30/06/2024
BFR non retraité	(4 617)	(3 809)	(4 339)
Créances cédées et garanties	3 494	2 982	3 109
Créances cédées non garanties	284	179	333
Encours Mandat Administratif / Contrat garanti par l'Etat			271
Annulation dépôt de garantie factor	(300)	(302)	(336)
BFR retraité	(1 139)	(950)	(962)
% BFR/CA	-5,3%	-4,5%	-8,9%

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

Le BFR est structurellement négatif.

Pour nos analyses, et par prudence, nous retenons un ratio normatif de BFR/CA de 4,5% correspondant au niveau observé fin 2023 permettant de refléter une année pleine d'activité de Groupement IT (et les niveaux de sous-traitance correspondant, impactant les dettes fournisseurs). Le ratio de BFR/CA à fin juin 2024, en forte baisse en raison de la hausse des dettes fournisseurs (principalement factures de sous-traitance), est jugé non pertinent au regard des difficultés rencontrées par la Société au premier semestre.

2.3 Dette financière nette

La dette financière nette considérée dans nos analyses correspond :

- à la dette financière nette hors IFRS 16 ;
- tenant compte d'un ajustement au titre de l'affacturage consistant à :
 - réintégrer dans les dettes les créances cédées (garanties, non garanties et mandat administratif, / contrat garanti par l'Etat) pour un montant de 3 713 k€ à fin juin 2024 ;

- réintégrer à la trésorerie le dépôt de garantie, pour un montant de 336 k€ à fin juin 2024 ;
- neutraliser dans les dettes le montant des créances non garanties par le factor, déjà prises en compte au niveau des dettes financières court terme pour un montant de 333 k€ à fin juin 2024.

Le détail du calcul est présenté ci-après.

Dettes financières nettes retraitées	2022	2023	30/06/2024
Disponibilités	931	785	872
Impôts Différés Actif	275	384	491
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(1 598)	(1 648)	(1 698)
<i>Part des emprunts à plus d'un an</i>	<i>(646)</i>	<i>(870)</i>	<i>(732)</i>
<i>Part des emprunts à moins d'un an</i>	<i>(349)</i>	<i>(275)</i>	<i>(276)</i>
<i>Participations des salariés</i>	<i>(319)</i>	<i>(318)</i>	<i>(318)</i>
<i>Créances non garanties par le factor</i>	<i>(284)</i>	<i>(179)</i>	<i>(333)</i>
<i>Soldes bancaires créditeurs</i>	<i>-</i>	<i>(6)</i>	<i>(39)</i>
Comptes courants	(565)	(1 470)	(1 464)
Provision retraite	(483)	(476)	(475)
Trésorerie / (Dettes financières) nette hors IFRS 16	(1 440)	(2 425)	(2 274)
Dettes de location IFRS 16	(2 020)	(1 822)	(1 657)
Trésorerie / (Dettes financières) nette yc IFRS 16	(3 460)	(4 247)	(3 931)
Prise en compte des créances cédées	(3 778)	(3 161)	(3 713)
Prise en compte dépôt de garantie	300	302	336
Neutralisation des créances non garanties par le factor	284	179	333
Trésorerie / (Dettes financières) nette retraitée hors IFRS 16	(4 634)	(5 105)	(5 318)

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

Au 30 juin 2024, les Impôts Différés Actifs (IDA) comprennent notamment :

- des provisions pour retraite de 119 k€ ;
- des déficits reportables pour 290 k€.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons évalué séparément les économies fiscales liées à l'apurement des déficits reportables, dont le stock s'élève à 1 161 k€ au 30 juin 2024.

Les comptes courants, d'une valeur nominale de 1 464 k€ à fin juin 2024, correspondant aux comptes courants accordés par Messieurs Christian Aumard et Romain Aumard. Et dont la Société est débitrice. Pour rappel, leur valeur de marché correspond à leur valeur d'acquisition, pour un montant forfaitaire de 500 k€, par EEKEM Group.

Par ailleurs, et comme annoncé dans le Protocole de Restructuration, EEKEM Group a procédé en date du 11 juillet 2024 à un apport en compte courant d'un montant de 1 000 000€.

2.4 Actif net

Le nombre total d'actions s'élève à 8 958 986 actions, dont 243 315 détenues en propre, soit un nombre total d'action en circulation de 8 715 852 actions.

L'actif net d'UTI Group ressortant des comptes consolidés s'établit à 0,43 € / action à fin décembre 2023 et -0,24 € / action à fin juin 2024.

Après prise en compte des retraitements effectués au titre des IFRS 16 et de l'affacturage, l'actif net ressort à 0,48 € / action à fin décembre 2023 et -0,18 € / action à fin juin 2024.

Actif net retraité	2023	30/06/2024
Immobilisations retraitées IFRS 16	10 252	4 735
BFR retraité de l'affacturage	(950)	(962)
Dette financière nette retraitée IFRS 16 et affacturage	(5 105)	(5 318)
Actif net retraité	4 197	(1 545)
Nombre d'actions hors auto-contrôle	8 715 851	8 715 851
Actif net retraité par action	0,48	(0,18)

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

V. EVALUATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Afin d'apprécier l'équité du prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée, nous avons estimé la valeur des fonds propres de la Société au 20 septembre 2024 (ci-après la « Date d'Evaluation »).

Nous exposons au préalable le nombre d'actions pris en compte pour l'analyse (1.), puis les raisons pour lesquelles nous avons écarté certaines méthodes et références (2.).

Nous présentons ensuite la méthode retenue à titre principal (3.), à savoir la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs et la référence aux opérations significatives récentes intervenues sur le capital.

1. Nombre d'actions pris en compte

Nous avons retenu 8 715 851 actions, correspondant à :

- l'intégralité des 8 958 986 actions composant le capital de la Société au 30 juin 2024,
- diminué des 243 135 actions détenues en propre détenues en propre par la Société.

Nous soulignons qu'il n'existe plus au sein d'UTI Group de plan de stock option.

2. Méthodes et références écartées

Les méthodes et références écartées sont :

- La référence à l'actif net comptable (2.1) ;
- La méthode de l'actif net réévalué (2.2) ;
- La référence aux objectifs de cours des analystes (2.3) ;
- La méthode de l'actualisation des dividendes (2.4) ;
- La méthode des multiples de comparables boursiers (2.5) ;
- La méthode des transactions comparables (2.6) ;
- La référence au cours de bourse (2.7).

2.1 Référence à l'actif net comptable

Cette approche consiste à estimer la Valeur des Fonds Propres d'une société à partir de la référence à son actif net comptable. Néanmoins, les principaux actifs du Groupe ne sont pas nécessairement inscrits à son bilan à leur valeur de marché.

L'actif net comptable ne tient pas compte des perspectives de développement de la Société.

A titre indicatif, l'actif net comptable estimé d'UTI Group ressortant des comptes consolidés s'établit à 0,43 € / action à fin décembre 2023 et -0,24 € / action à fin juin 2024 (cf. section **IV.2.4**).

Après prise en compte des retraitements effectués au titre des IFRS 16 et de l'affacturage, l'actif net ressort à 0,48 € / action à fin décembre 2023 et -0,18 € / action à fin juin 2024.

Cette approche est présentée à titre purement indicatif.

2.2 Méthode de l'actif net réévalué

Cette méthode consiste à ajuster les capitaux propres de la mise en valeur de marché des actifs et passifs apparaissant au bilan. Elle est souvent utilisée pour évaluer les sociétés dont les principaux actifs disposent d'une valeur de marché indépendamment de leur utilisation dans un processus d'exploitation.

Au cas d'espèce, la réévaluation des principaux éléments d'actifs serait redondante avec les autres approches mises en œuvre.

Cette approche n'a pas été retenue.

2.3 Référence aux objectifs de cours des analystes

UTI Group ne fait l'objet d'aucun suivi par les analystes et aucun cours cible n'est donc disponible.

Cette approche n'a pas été retenue.

2.4 Méthode de l'actualisation des dividendes

Cette méthode consiste à actualiser les flux de dividendes attendus. Elle s'envisage généralement pour les sociétés matures qui mettent en œuvre une politique de dividendes réguliers et représentative de leur capacité de distribution.

UTI Group n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette approche n'a pas été retenue.

2.5 Multiples de comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers consiste à déterminer la valeur d'une société par application de multiples, observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, aux agrégats jugés pertinents.

La mise en œuvre de cette méthode se heurte, au cas d'espèce, à deux difficultés :

- UTI Group traverse des difficultés et sa marge d'EBITDA devrait être négative en 2024 et nulle en 2025 : l'application de multiples d'EBITDA à l'EBITDA de sociétés comparables aux agrégats d'UTI Group conduirait à des résultats non pertinents ;
- Les sociétés intervenant sur le même secteur qu'UTI Group ne sont pas comparables en termes :
 - d'activités (UTI Group est un acteur généraliste, qui propose des prestations à l'unité) ;
 - d'implantation géographique (UTI Group intervient exclusivement en France et n'a pas d'équipes offshore),
 - de taille, de profil de croissance et de profitabilité : la marge d'EBITDA 2019-2020 d'UTI Group s'établissait à 2,2% alors que celle des comparables était significativement plus élevées, ce qui montre que leurs modèles économiques et de gestion ne sont pas comparables.

L'approche par les comparables boursiers n'a donc pas été retenue.

2.6 Méthode des multiples de transactions comparables

2.6.1. Principe

Cette méthode consiste à appliquer à la Société les multiples moyens ou médians issus d'un échantillon de transactions récentes portant sur des sociétés comparables.

Les mêmes difficultés que celles exposées pour les comparables boursiers ont été rencontrées.

En outre, il est difficile d'obtenir des informations nécessaires au calcul des multiples.

Cette approche n'a donc pas été retenue.

2.7 Référence au cours de bourse

Le recours à la référence au cours de bourse nécessite de s'assurer que le titre dispose d'une liquidité suffisante, sans quoi il ne peut être considéré que son cours obéit à l'hypothèse d'efficience des marchés, en vertu de laquelle un titre s'échange en permanence à sa juste valeur.

La liquidité d'un titre correspond à la capacité d'acquérir ou de vendre, dans un délai limité, une assez grande quantité du titre correspondant sans provoquer de modification significative de son cours. Elle dépend à la fois de la taille relative du flottant par rapport au nombre de titres de la société, mais aussi de la fréquence des transactions.

2.7.1. Analyse de la liquidité du titre

Il existe différents moyens de mesurer la liquidité d'un titre, de sorte que son appréciation repose sur un faisceau d'indices et non un unique critère.

Nous présentons ci-après les indicateurs couramment retenus pour analyser la liquidité d'un titre. Les analyses sont effectuées au 11 juillet 2024, date de l'annonce du Protocole de Restructuration.

2.7.1.a. Répartition du capital

La répartition du capital de UTI Group au 11 juillet 2024 était la suivante :

	Nombre d'actions	% nombre d'actions
Christian Aumard	82 768	0,9%
Law informatique	4 919 745	54,9%
Public / flottant	3 718 005	41,4%
Actions détenues en propre	243 135	2,7%
Nombre d'actions totales	8 958 986	100%
Nombre d'actions en circulation	8 715 851	97%

Source : UTI Group

Le flottant représente de 41,4% des actions émises.

A titre de comparaison, le flottant minimum nécessaire pour pouvoir faire partie d'un indice CAC est de 25% (cf. règles des indices CAC d'Euronext).

2.7.1.b. Activité sur le titre

L'analyse des échanges de titres sur différentes périodes entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024¹⁴ fait ressortir des volumes d'échange quotidiens assez faibles au regard du flottant, avec environ 4 485 titres échangés en moyenne chaque jour sur la période (et 1 350 sur le dernier mois) pour un flottant estimé à 3 460 674 titres.

Le montant quotidien moyen échangé sur la valeur est d'environ 2,6 k€ sur cette période.

Par ailleurs, sur la même période, 33 séances sur les 256 jours de bourse¹⁵ n'ont fait l'objet que d'un seul titre échangé.

Ainsi, le volume d'activité sur le titre UTI Group est très limité.

	Spot	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
<i>Date de début d'analyse (incluse)</i>	11/07/2024	12/06/2024	12/04/2024	12/01/2024	12/07/2023
Cours moyen (EUR)	0,53	0,53	0,53	0,58	0,57
Cours max (EUR)	-	0,59	0,59	0,65	0,65
Cours min (EUR)	-	0,51	0,50	0,50	0,49
Volume moyen	206	1 350	1 571	5 696	4 485
Volume cumulé	206	29 704	100 551	723 396	1 148 264
Nb de jours avec échanges	-	22	64	127	255
Nb de jours de bourse	-	22	64	126	256

Sources : S&P Capital IQ, analyses SORGEM Evaluation.

Note : cours moyens pondérés par les volumes.

2.7.1.c. Ratios de rotation

La rotation du capital et du flottant¹⁶ est généralement considérée comme un bon indicateur de la liquidité d'un titre car celui-ci permet de mettre en perspective les volumes échangés quotidiennement. Il mesure la proportion du flottant échangé durant une période donnée. Il est également possible de mesurer la proportion du capital total échangé en bourse sur une période donnée.

¹⁴ Veille de la date du communiqué de presse annonçant le protocole de restructuration

¹⁵ Jours de bourse définis sur la base des jours d'ouverture de la bourse Euronext Paris.

¹⁶ Définition du flottant : « partie du capital d'une société cotée en bourse qui n'est pas détenue par des actionnaires stables dont on présume qu'ils ne céderont pas à court terme leurs actions. C'est donc la part du capital de la société qui est susceptible, à court terme, d'être cédée en bourse. Toute chose égale par ailleurs, plus le flottant d'une société est important, meilleure sera la liquidité de ses actions et plus faible seront les amplitudes de cours de son action. », source : LesEchos.fr.

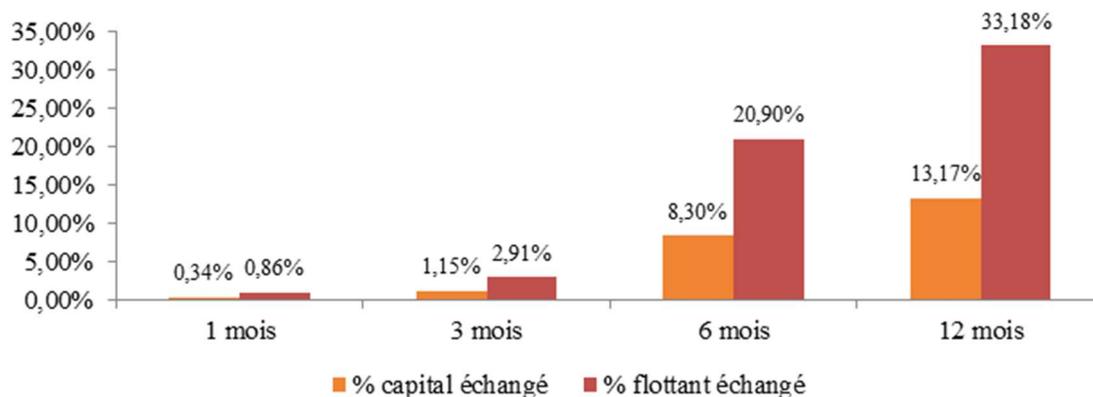
A ce titre, les ratios de rotation de UTI Group sont faibles puisque les volumes de titres échangés représentent 30,9% du flottant et 13,2% du capital sur un an.

A titre de comparaison, les volumes échangés entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024 sur les titres des sociétés appartenant à l'indice CAC40, composé par nature de sociétés dont les titres sont liquides, représentent en moyenne l'équivalent de 67% de leur flottant (et 49% de leur capital total)¹⁷.

En considérant le volume quotidien moyen d'échanges sur l'année précédant l'annonce du Protocole de Restructuration, il faudrait plus de trois ans pour effectuer une rotation complète du flottant et plus de sept ans et demi pour effectuer une rotation de l'ensemble des actions en circulation.

Le titre UTI Group affiche donc un ratio de rotation du capital très insuffisant ne correspondant pas à la notion de titre liquide.

Le graphique ci-après présente les différents ratios de rotation de UTI observés entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024 :



Sources : S&P Capital IQ, Analyses Sorgem Evaluation.

¹⁷ Source : S&P Capital IQ, analyses SORGEM Evaluation.

2.7.1.d. Ratio ILLIQ

Les analyses qui précèdent ne permettent pas d'apprécier l'impact d'une mise sur le marché secondaire d'un nombre important de titres sur le cours de l'action.

Ainsi, une autre analyse souvent utilisée pour rendre compte de l'impact du volume des titres échangés sur le cours est le ratio ILLIQ¹⁸ qui rapporte la valeur absolue de la rentabilité quotidienne d'un titre au volume échangé (en monnaie) ce même jour :

$$ILLIQ = \frac{1}{D} \sum_{i=1}^D \frac{|R_i|}{VOL_i}$$

Où :

- D représente le nombre de jours composant la période d'analyse,
- $|R_i|$ représente la valeur absolue de rentabilité du titre le jour i
- VOL_i représente le volume échangé en équivalent monétaire¹⁹ le jour i

L'idée sous-jacente est que la liquidité peut être appréhendée au travers de la possibilité de vendre ses actions sans subir de coûts liés au fait que cette cession fasse baisser le cours du titre. Un titre est d'autant plus liquide que ce ratio est faible, dans la mesure où cela signifie que la cession d'un montant important de titres entraîne une variation très faible du cours.

Pour plus de lisibilité, ce ratio peut être multiplié par 1 000 000, ce qui a été fait ci-dessous.

Au cas d'espèce, nous avons calculé le ratio ILLIQ moyen de la société UTI Group entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024. Celui-ci ressort à un niveau très élevé de 420,71, ce qui signifierait théoriquement une variation de prix d'environ 42 071% pour une valeur échangée de 1 M€. Une telle variation n'étant dans la pratique pas supportable pour un

¹⁸ Amihud Yakov, Illiquidity and stock returns: cross-section and time-series effects, *Journal of Financial Markets*, N°5 2002, pp 31-56.

Acharya Viral, Lasse Heje Pedersen, Asset Pricing with liquidity risk, *Journal of Financial Economics*, Vol.77 2005, pp 375-410.

Amihud Yakov, Haim Mendelson, Lasse Heje Pedersen, Liquidity and Asset Prices, *Foundations and Trends in Finance*, Vol. N°4 2005, pp296-364.

Rico Von Wyss (2004), « « Measuring and Predicting Liquidity in the Stock Market », Dissertation der Universität St. Gallen, Hochschule für Wirtschafts, Rechts und Sozialwissenschaften (HSG) zur Erlangung der Würde eines Doktors der Wirtschaftswissenschaften ».

¹⁹ Soit le produit des volumes de transactions par les prix de transaction.

vendeur, cela entraînerait en fait l'impossibilité sur un tel marché de vendre une quantité importante de titres, *a fortiori* au cours du jour.

A titre de comparaison, les sociétés du CAC 40 présentaient un ratio moyen de 0,02% et un ratio maximum de 0,07% sur la même période.

Le ratio élevé affiché par UTI Group signifie qu'un faible volume de transaction peut avoir un impact très important sur le cours, ce qui s'explique par une faible profondeur du marché du titre.

2.7.1.e. Analyse des séances de plus forte variation du titre

Afin d'illustrer les analyses qui précèdent, nous avons analysé les 60 plus fortes variations journalières du cours de bourse de UTI Group entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024, soit 256 séances de bourse dont 255 ayant donné lieu à des échanges sur le titre UTI Group.

Cette analyse met en évidence les éléments suivants :

- plus d'une séance sur dix (12%) dans laquelle un échange a eu lieu a donné lieu à une variation du cours d'une ampleur supérieure à +/- 3% ;
- des variations importantes du cours peuvent survenir dans des volumes d'échanges relativement faibles (< 100 000 titres soit 1% du capital). A titre d'illustration :
 - le cours a augmenté de 12,4% le 11 janvier 2024 avec un volume d'échange de 70 939 titres ;
 - le cours a augmenté de 7,3% le 5 juin 2024 avec un volume d'échange de 9 455 titres ;
 - le cours a chuté de 16,2% le 2 avril 2024 avec un volume d'échange de 51 592 titres ;
 - le cours a chuté de 7,4% le 8 novembre 2023 avec un volume d'échange de 12 575 titres ;
- le cours de bourse peut connaître des variations importantes sans qu'il n'y ait d'information particulière nouvelle sur le titre.

L'ampleur des variations observées dans des volumes d'échanges limités est caractéristique d'un titre très peu liquide.

Tableau des 60 plus fortes variations du cours de bourse de UTI observées entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024 (classement par ordre décroissance des plus fortes hausses et des plus fortes baisses observées sur la période)

Hausse	Volume	Date	Baisse	Volume	Date
12,4%	70 939	11-janv.-24	-16,2%	51 592	2-avr.-24
7,3%	9 455	5-juin-24	-7,4%	12 574	8-nov.-23
5,9%	42 908	31-juil.-23	-6,5%	1 311	5-juil.-24
5,9%	36 931	26-mars-24	-6,3%	5 084	10-oct.-23
5,8%	457	11-oct.-23	-4,7%	23 333	12-janv.-24
5,0%	106	8-juil.-24	-4,7%	7 684	6-nov.-23
4,2%	86 835	8-févr.-24	-3,8%	2 028	30-avr.-24
4,0%	2	6-mai-24	-3,6%	7 820	24-juin-24
4,0%	8 211	26-avr.-24	-3,6%	1 505	17-oct.-23
3,9%	681	9-nov.-23	-3,6%	10 886	10-août-23
3,8%	2 301	1-déc.-23	-3,5%	2 006	20-déc.-23
3,8%	14 227	13-déc.-23	-3,4%	38 226	19-mars-24
3,6%	2 101	3-janv.-24	-3,3%	3 434	20-févr.-24
3,5%	911	23-janv.-24	-3,1%	5 411	15-févr.-24
3,3%	16 541	22-févr.-24	-2,8%	2 018	27-mai-24
3,2%	27 544	12-févr.-24	-2,7%	10 171	4-avr.-24
2,9%	500	7-nov.-23	-2,7%	4 838	21-sept.-23
2,8%	6 252	4-juin-24	-2,7%	8 006	20-juin-24
2,8%	11 365	2-janv.-24	-2,6%	2 448	22-janv.-24
2,8%	13 181	7-août-23	-2,6%	4 935	14-juin-24
2,6%	28 860	20-mars-24	-2,5%	5 491	15-janv.-24
2,6%	47 819	31-janv.-24	-2,4%	1 811	12-mars-24
2,4%	11 631	27-mars-24	-1,9%	881	16-avr.-24
1,9%	6 008	22-nov.-23	-1,9%	2 590	20-oct.-23
1,9%	2 019	28-mai-24	-1,9%	701	6-déc.-23
1,9%	6	14-mai-24	-1,9%	10 610	4-déc.-23
1,9%	1 331	2-nov.-23	-1,8%	11 042	28-déc.-23
1,9%	6	26-juin-24	-1,8%	36	29-sept.-23
1,9%	2 164	15-mai-24	-1,8%	1 802	27-déc.-23
1,9%	3 189	5-déc.-23	-1,8%	8 499	8-août-23

Source : S&P Capital IQ ; Analyses Sorgem Evaluation.

2.7.1.f. Analyse de la fourchette bid-ask

La liquidité d'un titre peut enfin s'apprécier à partir de l'écart entre cours acheteur et vendeur (le « *bid – ask spread* »).

Un titre peu liquide se caractérise en effet par une fourchette de cotation large compte tenu d'un nombre restreint d'acheteurs et de vendeurs.

Le recours à cet indicateur se heurte cependant à la contrainte de la disponibilité des informations de marché. A ce titre, nous avons retenu les données S&P Capital IQ relatives au spread moyen bid/ask²⁰.

L'analyse a été effectuée sur la période du 12 juillet 2023 au 11 juillet 2024.

Sur cette base, la fourchette bid/ask de UTI Group ressort à 2,6% en moyenne, soit un niveau environ 32 fois plus élevé que la fourchette constatée à la même époque sur les 40 sociétés composant l'indice CAC 40.

	Fourchette Bid/Ask (en % du milieu de fourchette)
UTI Group	2,59%
Moyenne indice CAC 40	0,08%
Min indice CAC 40	0,03%
Max indice CAC 40	0,15%

Source : S&P Capital IQ.

²⁰ Moyenne de tous les spreads bid-ask quotidiens pris comme un pourcentage du prix mid.

2.7.1.g. Synthèse sur la liquidité du titre UTI

Récapitulatif des critères de liquidité étudiés

Critère analysé	Niveau	Commentaire
1. Répartition du capital	suffisant	Le flottant représente moins de 40% du capital
2. Activité sur le titre	insuffisant	Volume quotidien de seulement 4 485 titres entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024, et 206 sur le mois précédant le 11 juillet 2024. Plus d'1 séance sur 10 ne donne lieu à aucun échange (ou un seul titre) sur la période analysée
3. Ratios de rotation	insuffisant	Compte tenu des développements précédents, il faudrait plus de 7 ans et demi pour effectuer une rotation de l'ensemble des actions en circulation
4. Ratio ILLIQ	très insuffisant	Le ratio très (anormalement) élevé de UTI signifie qu'un faible volume de transactions peut impacter significativement le cours de bourse
5. Variations quotidiennes sur le cours	très insuffisant	Le cours de bourse connaît fréquemment des variations importantes qui peuvent survenir dans des volumes d'échanges marginaux
6. Fourchette Bid/Ask	très insuffisant	La fourchette de cotation est environ 32 fois supérieure à celle des valeurs du CAC 40

La liquidité du titre UTI Group est extrêmement limitée, de sorte que l'analyse du cours de bourse ci-après est présentée à titre d'information seulement mais ne peut servir de référence pertinente pour évaluer les titres de la Société.

Dans ces conditions, cette référence a été écartée.

2.7.2. Analyse du cours de bourse

Nous présentons ci-après à titre purement indicatif l'évolution du cours de bourse d'UTI Group sur deux périodes :

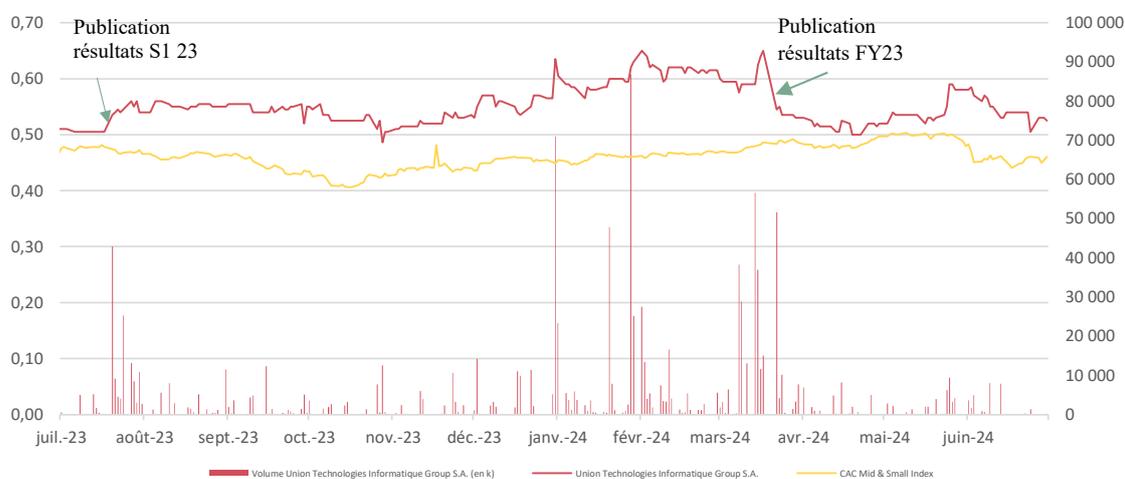
- une première période sur les 12 mois qui précèdent l'annonce du protocole de Restructuration, soit du 12 juillet 2023 au 11 juillet 2024 ;
- une seconde période postérieure à cette annonce, depuis le 12 juillet 2024.

2.7.2.a. Avant l'annonce du Protocole de Restructuration du 11 juillet 2024

Du fait de sa faible liquidité (cf. supra), le cours de bourse de la Société présente une volatilité importante, marquée par des mouvements décorrélés :

- de la communication des fondamentaux de UTI Group et
- des mouvements généraux des marchés financiers.

Evolution du cours de bourse de UTI depuis juillet 2023 comparé au CAC Mid & Small Index



Source : S&P Capital IQ, Site web de UTI.

Le tableau ci-après présente des indications sur le cours de l'action et les volumes échangés sur plusieurs périodes entre le 12 juillet 2023 et le 11 juillet 2024 :

	Spot	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
<i>Date de début d'analyse (incluse)</i>	11/07/2024	12/06/2024	12/04/2024	12/01/2024	12/07/2023
Cours moyen (EUR)	0,53	0,53	0,53	0,58	0,57
Cours max (EUR)	-	0,59	0,59	0,65	0,65
Cours min (EUR)	-	0,51	0,50	0,50	0,49

Remarque : le cours moyen est pondéré par les volumes d'échange.

Le cours a clôturé à 0,53 € le 11 juillet 2024.

Le cours du 11 juillet 2024 de 0,53 €/titre est inférieur de 8% au cours moyen pondéré par les volumes sur les douze derniers mois (0,57 €/titre).

On remarque également que, sur la période, le cours a été relativement volatil, avec un maximum à 0,65 € (23% supérieur au cours moyen du 11 juillet 2024) et un minimum à 0,49 € (8% inférieur au cours moyen au 11 juillet 2024).

La faible liquidité du titre est un élément pouvant expliquer la forte variation constatée sur la période.

	Spot	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
<i>Date de début d'analyse (incluse)</i>	11/07/2024	12/06/2024	12/04/2024	12/01/2024	12/07/2023
Cours moyen (EUR)	0,53	0,53	0,53	0,58	0,57
Cours max (EUR)	-	0,59	0,59	0,65	0,65
Cours Min (EUR)	-	0,51	0,50	0,50	0,49

2.7.3. Depuis le 12 juillet 2024

Après l'annonce du Protocole de Restructuration, le cours de l'action s'est aligné sur le prix d'émission des actions de nouvelles de 0,20 €/titre.

Au 20 septembre 2024, il s'établit à 0,20€, soit en ligne avec le prix d'émission des actions nouvelles.

3. Méthodes et références retenues

3.1 Référence aux opérations significatives récentes intervenues sur le capital

L'Augmentation de Capital Réservée s'inscrit dans le cadre d'un plan de restructuration dont la première étape a consisté en :

- Un versement immédiat en compte courant par EEKEM Group de 1 000 000 € et un engagement à verser 500 000 € supplémentaires, à différentes échéances, à première demande de la Société, pour assurer la continuité d'exploitation.
- L'acquisition par EEKEM Group pour un montant forfaitaire de 500 000 € de :
 - la créance en compte courant détenue par Monsieur Christian Aumard, d'un montant nominal de 1 419 024 € au 30 juin 2024,
 - la créance en compte courant détenue par Monsieur Romain Aumard, d'un montant nominal de 44 850 € au 30 juin 2024.

L'Augmentation de Capital Réservée à EEKEM Group, correspondant à l'émission de 12 319 370 actions d'une valeur nominale de 0,20 € / titre, doit être souscrite par compensation de créances à hauteur :

- De l'intégralité des comptes courants acquis, d'un montant nominal de 1 463 874 € ;
et
- Du compte courant d'EEKEM Group de 1 000 000 €.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, EEKEM Group aura donc déboursé 1 500 000 € et détiendra 57,90% du capital d'UTI Group, soit 12 319 371 actions sur un total de 21 035 222 en circulation (hors auto-contrôle).

Il est rappelé que les apports en comptes courants réalisés par EEKEM Group s'analysent conjointement avec :

- Le lancement de l'Augmentation de Capital Réservee ;
- L'acquisition par EEKEM Group de la participation détenue par Law Informatique pour 1 € symbolique.

EEKEM Group aura donc déboursé 1 500 001 € et détiendra 81,02% du capital d'UTI Group, ce qui valorise donc 100 % des titres d'UTI Group comme suit.

En €	
Montant des apports réalisés par EEKEM Group	1 500 001
Part du capital	81,02%
Valeur des Titres UTI Group (100%)	1 851 461
Nombre de titres post-Opération (hors actions détenues en propre)	21 035 222
Valeur par titre	0,09
Prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee	0,20
Prime	127%

La Valeur par titre d'UTI Group, extériorisée par l'Opération, ressort à 0,09 € / titre.

Le prix d'émission des actions nouvelles de 0,20 € représente donc une prime de 127% par rapport à la valeur par titre extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble.

3.2 Approche par actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF)

3.2.1. Principe

Cette approche consiste à estimer la Valeur d'Entreprise en actualisant les flux de trésorerie futurs. Elle permet de refléter la valeur de l'actif économique de la Société et tient compte de ses spécificités et termes de performances futures.

La valeur des titres correspond à la Valeur d'Entreprise, à laquelle est ajoutée la trésorerie et retranchée les intérêts minoritaires et la dette financière pour aboutir à la Valeur des Titres.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs consiste à déterminer la valeur d'une société à partir de l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation futurs qu'elle est susceptible de générer, nets d'impôts, après financement des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La valeur actualisée des flux de trésorerie opérationnels générés par les actifs d'exploitation des activités évaluées sur la période couverte par les prévisions et, le cas échéant, la valeur actualisée de la valeur terminale constituent la Valeur d'Entreprise (ou valeur de l'actif économique) du groupe évalué (ci-après la « Valeur d'Entreprise »).

La Valeur d'Entreprise obtenue doit ensuite être ajustée de l'endettement financier net et des actifs et passifs hors exploitation pour obtenir la valeur des fonds propres du groupe évalué.

Cette méthode requiert donc de déterminer les éléments suivants :

- les éléments de passage de la Valeur d'Entreprise à la valeur des fonds propres puis à la valeur par action (3.2.2) ;
- les hypothèses prévisionnelles et les hypothèses normatives concernant les résultats nets d'impôt, les investissements et le besoin en fonds de roulement (3.2.3) ;
- le taux d'actualisation, qui correspond au taux de rendement exigé par les pourvoyeurs de capitaux de l'entreprise 3.2.4).

3.2.2. Eléments de passage de la valeur d'entreprise à la valeur par action

Sur la base des comptes au 30 juin 2024 (cf. section **IV.2.3**) et de nos analyses, le passage de la Valeur d'Entreprise à la valeur des fonds propres d'UTI Group nécessite de prendre en compte un ajustement négatif d'un montant de **5 341 k€**.

Eléments de passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des Fonds Propres

En k€	
Eléments au 30 juin 2024	(2 274)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	872
Impôts Différés Actifs	491
Provisions pour engagements sociaux (retraites)	(475)
Emprunts et dettes financières (hors IFRS 16)	(1 698)
Comptes courants créditeurs (Christian et Romain Aumard)	(1 464)
Autres ajustements	(3 067)
Apport en compte courant EEKEM Group 11/07/2024	1000
Comptes courants créditeurs EEKEM Group	(1 000)
Retraitements liés à l'affacturage	(3 044)
Différentiel entre IDA au titre de l'apurement des déficits reportables et l'économie fiscale recalculée	(23)
Passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des titres	(5 341)

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

Cet ajustement :

- tient compte des comptes courants de 1 464 k€ de Messieurs Christian et Romain Aumard (étant rappelé qu'ils ont été acquis pour un montant forfaitaire de 500 k€ par EEKEM Group) ;
- ne prend pas en compte la dette des loyers relatifs aux locations simples (IFRS 16). Parallèlement, les prévisions du plan d'affaires ont été établies sans retraitement des locations simples ;
- prend en compte l'apport en compte courant effectué par EEKEM Group de 1 m€ ;
- prend en compte les retraitements liés à l'affacturage pour un montant de 3 044 k€, correspondant au montant des créances affacturées net du montant des créances non

garanties par le factor (déjà reconnues au niveau des dettes financières court-terme) et du dépôt de garantie au factor.

UTI Group dispose d'un stock de déficits reportables de 1 161 k€ à fin juin 2024, qui a pour effet de diminuer l'impôt effectif de la Société lorsque UTI Group générera des résultats positifs. Le gain d'impôt différé retenu dans les comptes consolidés est de 290 k€.

Nous avons procédé à une réévaluation du gain potentiel sur les déficits reportables. Ce gain a été estimé en tenant compte (i) d'un taux d'impôt de 25,83% et (ii) des limites fiscales de consommation des déficits reportables à chaque exercice donné. Après actualisation au coût des capitaux propres (15,0%, *cf. infra*), les gains d'impôts futurs au titre des déficits reportables ont été estimés à 177 k€.

Le montant des déficits reportables activés au bilan au 30 juin 2024 (290 k€) est donc supérieur à notre estimation de l'économie fiscale liée à l'apurement des déficits reportables (267 k€)²¹.

Nous prenons donc en compte un ajustement négatif de -23 k€ dans le passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des Titres.

A titre indicatif, en retenant à leur valeur de marché les comptes courants de Messieurs Christian et Romain Aumard (500 k€), plutôt qu'à leur montant nominal (1 494 k€), le montant de l'ajustement de la Valeur d'Entreprise à la valeur des fonds propres d'UTI Group s'établirait à -4 377 k€.

²¹ L'écart s'explique par les hypothèses différentes qui sont retenues (en termes de plan d'affaires, de taux d'actualisation et de taux d'impôt).

3.2.3. Présentation des prévisions retenues

3.2.3.a. Sources d'informations utilisées

Notre évaluation par l'actualisation des flux de trésorerie futurs se fonde sur un plan d'affaires construit par les représentants d'UTI Group pour UTI Group en standalone.

Ce plan d'affaires diffère de celui présenté en Annexe du Protocole de Restructuration pour tenir compte d'un atterrissage 2024 plus faible qu'attendu.

3.2.3.b. Hypothèses structurantes

3.2.3.b.1 Hypothèses générales

Les prévisions sont établies sur un horizon explicite de trois ans (2024 à 2026), dans un contexte de marché incertain, marqué par une tension sur les ressources humaines disponibles, une inflation des salaires et une pression forte des clients sur les prix, rendant l'exercice de prévisions délicat.

Les prévisions s'entendent hors retraitements IFRS 16 sur les loyers de locations simples.

3.2.3.b.2 Horizon explicite du plan d'affaires (2024 - 2026) – Principales tendances

Evolution du chiffre d'affaires

Les représentants d'UTI Group ont considéré que la Société, grâce au dynamisme de la filiale Groupement IT, est en mesure de générer un chiffre d'affaires additionnel estimé autour de 1 m€ par an à compter de 2025.

Evolution des marges

Comme expliqué précédemment, les charges de personnel (interne et sous-traitance) constituent le premier poste de dépenses d'UTI Group.

La croissance du chiffre d'affaires s'accompagne d'une hausse globale des charges de personnel marquée par une baisse du recours à la sous-traitance et une hausse des charges de personnel interne direct.

Les autres postes de charges (charges de personnel indirect, loyers, autres achats et charges externes notamment) restent stables en montant au niveau de 2024, à l'exception des loyers qui devraient être renégociés à la baisse à horizon 2026 (bail négocié en 2019, expirant en 2025, portant sur des locaux surdimensionnés).

Le taux de marge d'EBITDA devrait s'établir à 1,9% à horizon 2026, en deçà du niveau moyen observé en 2019-2020 de 2,2% (cf. section **IV.1.2**).

Les dotations aux amortissements (hors locations simples IFRS 16) en 2024 s'établissent à 20 k€. Elles sont indexées sur le taux de croissance du chiffre d'affaires sur l'horizon du plan d'affaires.

Evolution des investissements et du besoin en fonds de roulement

Les investissements devraient restés modérés. Ils sont alignés sur les dotations aux amortissements de l'année en cours et indexés au taux de croissance du chiffre d'affaires.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) retraité (i.e. les créances affacturées ont été réintégréées) est estimé en se fondant sur le ratio de BFR/CA observé à fin 2023, soit -4,5%.

Taux d'impôt sur les sociétés

Nous avons retenu sur l'horizon du plan d'affaires le taux d'impôt en vigueur en France, soit 25,83%.

Comme indiqué précédemment, les déficits reportables du Groupe ont été évalués séparément et un ajustement a été pris en compte au niveau du passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des Titres.

3.2.3.c. Hypothèses retenues pour l'année d'extrapolation

Nous avons modélisé une année d'extrapolation permettant un retour à une rentabilité plus en ligne avec la moyenne historique, avec une marge d'EBITDA cible autour de 4% estimée atteignable par les représentants de la Société.

Cette durée d'extrapolation réduite suppose une capacité de la Société à redresser sa rentabilité à brève échéance, ce qui constitue donc une hypothèse volontariste.

3.2.3.d. Hypothèses retenues pour la Valeur Terminale

Le flux normatif correspond à un flux post-2026, construit sur la base des hypothèses suivantes :

- Chiffre d'affaires : égal à celui de 2027, indexé sur la croissance à long-terme estimée pour la France, soit 1,9% (source : FMI). A titre indicatif, dans les tests de dépréciation à fin décembre 2023, une hypothèse de 2,0% était retenue.
- Taux de marge d'EBITDA : correspondant aux estimations fournies par les représentants de la Société, soit 4,0%. A titre indicatif, dans les tests de dépréciation à fin décembre 2023, une hypothèse de marge d'EBITDA de 4,5% était retenue à horizon 2028. Dans les tests à fin décembre 2022, une marge d'EBITDA de 3,5% était retenue à horizon 2027.
- Dotations aux amortissements : égales à celles de 2026, indexées à 1,9%, soit le taux de croissance normatif du chiffre d'affaires ;
- Investissements : alignés sur les dotations aux amortissements normatives, moyennant une indexation de 1,9%, soit le taux de croissance long-terme du chiffre d'affaires (à l'infini les investissements sont donc supérieurs aux dotations aux amortissements pour permettre le renouvellement des immobilisations et soutenir la croissance long-terme) ;
- Variation du besoin en fonds de roulement : fondée sur un ratio de BFR/CA de -4,5%, correspondant à celui retenu sur l'horizon du plan d'affaires.
- Taux d'impôt sur les sociétés : taux d'impôt en vigueur en France, soit 25,83%.

Nous attirons l'attention sur la forte sensibilité de la Valeur d'Entreprise d'UTI Group à l'horizon de retournement de la Société et aux hypothèses retenues pour le flux terminal, notamment concernant le chiffre d'affaires et la profitabilité.

Nous avons effectué à une analyse de sensibilité à la marge d'EBITDA normative.

3.2.4. Estimation du taux d'actualisation

3.2.4.a. Principe de détermination du taux

Les flux nets de trésorerie doivent être actualisés au coût des capitaux investis dans l'actif de l'entreprise, c'est-à-dire au taux de rendement des capitaux exigé par les investisseurs, compte tenu du risque intrinsèque de l'activité.

Nous avons retenu une structure financière sans endettement. Nous avons en effet considéré une absence de création de valeur significative attachée à la déduction fiscale des intérêts.

Nous rappelons par ailleurs que l'impact de la dette financière sur le taux de rentabilité attendu de l'actif économique compte tenu de son risque peut être considéré au cas présent d'autant plus marginal que l'effet positif (baisse du Coût Moyen Pondéré du Capital) généré par la déductibilité des intérêts financiers est notamment compensé par les coûts directs et indirects liés à l'endettement et à la probabilité de faillite.

Le taux d'actualisation retenu correspond donc au coût des fonds propres à dette nulle qui a été déterminé à partir du Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF) où :

$$K_{FP} = R_f + \beta \times \text{prime de risque moyenne du marché action} + \text{prime de risque éventuelle}$$

Avec :

K_{FP}	<i>Coût des fonds propres</i>
R_f	<i>Taux sans risque</i>
β	<i>Bêta des actions du Groupe (en l'absence d'endettement)</i>
Prime de risque moyenne du marché	<i>Elle correspond à la différence entre le rendement espéré du marché actions dans son ensemble et le taux sans risque</i>
Prime de risque éventuelle	<i>Elle peut correspondre par exemple à une prime de taille et / ou à une prime de risque pays</i>

3.2.4.b. Taux sans risque

Le taux sans risque est estimé sur la base des rendements offerts par des actifs considérés sans risque de défaut.

Le taux sans risque est estimé sur la base des rendements offerts par des actifs considérés sans risque de défaut.

Nous avons retenu un taux sans risque égal à la moyenne 1 mois des obligations d'Etat françaises d'une maturité de 20 ans. Ce taux s'établit à 3,39% au 20 septembre 2024.

3.2.4.c. Bêta

Compte tenu de la liquidité très limitée de l'action UTI Group (cf. 2.7.1), son bêta historique n'a pas été retenu dans nos analyses.

Le beta actif (« *unlevered beta corrected for cash* ») calculé par le professeur Damodaran pour le secteur « *Computer services industry* » en Europe (comprenant notamment Atos, Capgemini et Sopra Steria) s'élève à date à 0,86.

A titre indicatif, le bêta actif (i.e. corrigé de la dette)²² des sociétés d'un échantillon d'ESN françaises (Alten, Aubay, Capgemini, Infotel, Sopra Steria) s'établit à 0,99.

²² estimé à partir des données hebdomadaires sur un horizon de deux ans pour les sociétés pour lesquelles le coefficient de détermination (R^2) est supérieur à 10%

Nous retenons un bêta désendetté arrondi de 0,9.

3.2.4.d. Prime de risque marché

La prime de risque de marché peut être estimée à l'aide de primes de risque historiques, de primes de risque anticipées ou de consensus de primes de risque.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé chacune des références susmentionnées. Sorgem Evaluation suit régulièrement ces indicateurs et estime la prime de risque du marché Action en conséquence.

A la Date d'Evaluation, sur la base en particulier de notre analyse des primes de risque calculées en prenant en compte à la fois les primes calculées sur une base historique du rendement des actions et des obligations (permettant de prendre en considération des perspectives de long-terme) et des primes prospectives estimées à partir des valeurs boursières et des consensus, nous avons estimé la prime de risque du marché Actions applicable dans nos méthodes d'actualisation des flux de trésorerie à 5,50%.

Cette prime de risque du marché Actions s'applique à des sociétés considérées comme des « *Mid Cap* » (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 3,3 Md\$ et 16,7 Md\$)²³.

²³ « 2021 Valuation Handbook – Guide to Cost of Capital » – Duff & Phelps.

3.2.4.e. Prime de taille

Plusieurs travaux académiques montrent que le rendement attendu sur des entreprises de petite taille serait supérieur à celui exigé par le MEDAF²⁴.

L'analyse des rendements historiques des entreprises cotées américaines par le cabinet Duff & Phelps aboutit à une estimation de la prime de taille de 6,97%²⁵.

Au cas d'espèce, l'application d'une telle prime nous paraît opérationnellement justifiée dans la mesure où une taille significative permet notamment de diminuer le risque de déréférencement par des grands donneurs d'ordre dans le cadre de la politique de gestion du risque de dépendance de leurs fournisseurs et par la même de réduire les risques attachés à la perte d'un client important compte tenu d'une plus grande diversification du portefeuille clients.

3.2.4.f. Taux d'actualisation retenu

Le taux d'actualisation retenu s'établit à 15,0% et correspond à notre estimation d'un coût des fonds propres à dette nulle à la Date d'Evaluation pour UTI Group, arrondi.

²⁴ Plusieurs facteurs expliquent pourquoi le taux de rendement requis des fonds propres d'une entreprise de petite taille est supérieur à celui d'une entreprise de grande taille. Tout d'abord, compte tenu du manque de transactions sur les actions des sociétés de petite taille, le bêta calculé sur la base des méthodes économétriques usuelles sous-estime le bêta réel (Ibbotson, R.G., Kaplan, P.D., Peterson, J.D., Estimates of Small Stock Bêtas are Much Too Low, The Journal of Portfolio Management, vol. 23, 1997). Par ailleurs, les actionnaires des sociétés de petite taille supportent des coûts de liquidité (Amihud, Y., Mendelson, H., Asset Pricing and the bid-ask spread, Journal of Financial Economics, vol. 17, 1986) et un risque de liquidité plus importants (par exemple, Acharya, V.V., Pedersen, L.H., Asset Pricing with Liquidity Risk, Journal of Financial Economics, vol. 77, 2005). Enfin, les coûts d'accès à l'information ne peuvent être amortis que sur des montants investis plus limités (Lee, C.M.C., So, E.C., Alphanomics: The Informational Underpinnings of Market Efficiency, Foundations and Trends in Accounting, Vol. 9 n°2-3, 2015).

²⁵ Source : « 2023 Valuation Handbook – Guide to Cost of Capital » – Duff & Phelps – Prime moyenne associée aux entreprises du 10^{ème} décile de taille (capitalisation boursière comprise entre 2 M\$ et 97 M\$), diminuée de la prime *Mid Cap*.

Taux d'actualisation	20/09/2024
Taux sans risque (a)	3,39%
Prime de marché (b)	5,50%
Prime de taille (c)	6,97%
Bêta désendetté (d)	0,9
Coût du capital (a) + (b) * (d) + (c)	15,31%
Taux d'actualisation retenu	15,00%

Ce taux d'actualisation de 15,0% nous paraît pertinent au regard de la situation de la Société et des risques quant à la réalisation du plan d'affaires.

A titre indicatif, dans les tests de dépréciation à fin décembre 2023, une hypothèse de taux d'actualisation de 9,92% était retenue (respectivement 8,77% à fin décembre 2022). Ce taux ne reflète pas selon nous adéquatement les risques actuellement associés à la réussite du plan d'affaires de la Société, comme en atteste d'ailleurs la dépréciation du goodwill²⁶ comptabilisée fin juin 2024.

Nous avons effectué à une analyse de sensibilité à ce paramètre.

3.2.5. Conclusion sur la valeur obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs

3.2.5.a. Valeur standalone

Il faut souligner la forte sensibilité de la Valeur d'Entreprise d'UTI Group aux hypothèses retenues pour déterminer le flux terminal, notamment concernant la marge d'EBITDA.

Nos analyses de sensibilité au taux d'actualisation (+/- 0,50%) et au taux de marge d'EBITDA normatif (+/- 1,0%) font ressortir une Valeur d'Entreprise d'UTI Group comprise entre **3 426 k€** à **6 056 k€** et **4 683 k€** en valeur centrale.

²⁶ Contrairement aux tests de dépréciation à fin 2023, le test de dépréciation à fin juin 2024 n'était pas fondé sur les prévisions d'un plan d'affaires et une actualisation des flux de trésorerie futurs.

Sensibilité de la Valeur d'Entreprise aux taux d'actualisation et au taux de marge d'EBITDA normatif (k€)

Marge d'EBITDA normative		Taux d'actualisation		
		15,5%	15,0%	14,5%
3,0%		3 426	3 576	3 738
4,0%		4 485	4 683	4 897
5,0%		5 544	5 790	6 056

Après prise en compte des éléments de passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des fonds propres (- 5 341 k€), la valeur par action avant Augmentation de Capital Réservée ressort dans une fourchette comprise entre **-0,22 € à 0,08 €** et **-0,08 €** en valeur centrale.

Sensibilité de la valeur par action aux taux d'actualisation et au taux de marge d'EBITDA normatif (€)

Marge d'EBITDA normative		Taux d'actualisation		
		15,5%	15,0%	14,5%
3,0%		(0,22)	(0,20)	(0,18)
4,0%		(0,10)	(0,08)	(0,05)
5,0%		0,02	0,05	0,08

Le prix d'émission des actions de l'Augmentation de Capital Réservée à EEKEM Group (0,20 €/titre) est supérieur à la valorisation intrinsèque d'UTI Group en standalone avant Augmentation de Capital Réservée.

La borne haute de notre fourchette d'estimation de la valeur par action d'UTI Group (0,08 € / titre) est très proche de la valeur par titre extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble de 0,09 € / titre (cf. section V.3.1.).

Le prix d'émission des actions nouvelles émises au profit d'EEKEM Group (0,20 € / titre) est dès lors équitable pour l'actionnaire minoritaire.

A titre indicatif, en retenant à leur valeur de marché les comptes courants de Messieurs Christian et Romain Aumard (500 k€), plutôt qu'à leur montant nominal (1 494 k€), la valeur par action d'UTI Group s'établirait dans une fourchette comprise entre -0,05 € et 0,13 € et 0,04 € en valeur centrale.

Le prix payé par EEKEM Group est supérieur à la valeur intrinsèque d'UTI Group, ce qui reflète la prime résultant de la prise de contrôle d'UTI Group par EEKEM Group et sa confiance dans sa capacité à redresser la Société.

3.2.5.b. Valeur post Augmentation de Capital Réservée

La valeur standalone présentée ci-avant qui est négative correspond à ce que pouvait espérer l'actionnaire minoritaire compte tenu :

- des perspectives de développement de la Société reflétées dans le plan d'affaires ;
- de la structure financière du Groupe avant l'Augmentation de Capital Réservée, c'est-à-dire sans considérer l'impact sur la valeur des titres de l'Augmentation de Capital réservée, qui permettra un désendettement significatif.

Nous présentons ci-après l'impact de l'Augmentation de Capital Réservée sur la valeur des titres d'UTI Group, laquelle est favorable aux actionnaires d'UTI Group dès lors que le prix d'émission des actions nouvelles, réservées à EEKEM Group, est significativement supérieur à la valorisation pré-augmentation de capital.

3.2.5.b.1 Incidence de l'Augmentation de Capital Réservée sur le nombre d'actions

L'Augmentation de Capital Réservée consiste en l'émission de 12 319 370 actions au prix d'émission de 0,20 € / titre, soit un nombre d'actions hors auto-contrôle auprès Augmentation de Capital Réservée de 21 035 222.

3.2.5.b.2 Incidence sur de l'Augmentation de Capital Réservée sur les flux et la dette financière nette

L'Augmentation de Capital Réservée est sans impact sur les flux prévisionnels de la Société.

La dette financière nette est réduite du montant des comptes courants apportés lors de l'Augmentation de Capital Réservée.

Sur ces bases, le passage de la Valeur d'Entreprise à la valeur des fonds propres d'UTI Group nécessite de prendre en compte un ajustement négatif d'un montant de **2 877 k€**.

Eléments de passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des Fonds Propres

En k€	
Eléments au 30 juin 2024	(810)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	872
Impôts Différés Actifs	491
Provisions pour engagements sociaux (retraites)	(475)
Emprunts et dettes financières (hors IFRS 16)	(1 698)
Comptes courants créditeurs (Christian et Romain Aumard)	-
Autres ajustements	(3 067)
Apport en compte courant EEKEM Group 11/07/2024	1000
Comptes courants créditeurs EEKEM Group	-
Retraitements liés à l'affacturage	(3 044)
Différentiel entre IDA au titre de l'apurement des déficits reportables et l'économie fiscale recalculée	(23)
Passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des titres	(2 877)

Source : UTI Group, analyses Sorgem Evaluation.

3.2.5.b.3 Conclusion sur la valeur des titres

Après prise en compte des éléments de passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des fonds propres (- 2 877 k€), la valeur par action post-Augmentation de Capital Réservée ressort dans une fourchette comprise entre **0,03 € à 0,15 € et 0,09 €** en valeur centrale.

Post Augmentation de Capital Réservée, la valeur par titre d'UTI Group (0,09 € en central) est en ligne avec la valeur par titre extériorisée par l'Opération (cf. section **V.3.1.**).

L'Augmentation de Capital Réservée permet un désendettement de la Société et une hausse de la valeur intrinsèque du titre UTI Group de -0,08 €/titre à 0,09 €/titre.

L'Augmentation de Capital Réservée permet donc une revalorisation de la valeur de l'action UTI Group pour l'actionnaire minoritaire.

VI. ACCORDS CONNEXES

Comme indiqué en section **IV.3.1.**, l'Augmentation de Capital Réservee s'inscrit dans le cadre d'un plan de restructuration conclu le 11 juillet 2024 entre :

- la Société ;
- ses actionnaires actuels, Messieurs Christian Aumard, Romain Aumard, et la société Law Informatique ; et
- un nouvel investisseur, la société EEKEM Group.

L'Augmentation de Capital Réservee à EEKEM Group, d'un montant de 2 463 874 € a été précédée par :

- un versement immédiat en compte courant par EEKEM Group de 1 000 000 € et un engagement à verser 500 000 € supplémentaires, à différentes échéances, à première demande de la Société, pour assurer la continuité d'exploitation ;
- l'acquisition par EEKEM Group pour un montant forfaitaire de 500 000 € de :
 - la créance en compte courant détenue par Monsieur Christian Aumard, d'un montant nominal de 1 419 024 € au 30 juin 2024,
 - la créance en compte courant détenue par Monsieur Romain Aumard, d'un montant nominal de 44 850 € au 30 juin 2024.

Nous considérons que l'impact de ces accords a été pris en compte dans l'appréciation du prix d'émission dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee.

UTI Group nous a déclaré (cf. lettre d'affirmation) n'avoir pas connaissance d'un quelconque autre accord et n'est pas partie à un quelconque autre accord en lien avec l'Opération ou qui pourrait potentiellement avoir un impact significatif sur l'appréciation ou l'issue de l'Opération.

VII. SYNERGIES LIEES A L'OPERATION

Il n'est pas envisagé de synergies entre UTI Group et EEKEM Group, les deux sociétés se développeront de manière indépendante.

VIII. CONCLUSION SUR LE CARACTERE EQUITABLE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE

Nous avons été désignés le 19 juillet 2024 par le Comité Ad Hoc mis en place par le Conseil d'Administration d'UTI Group en application de l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF (ci-après « RGAMF ») qui stipule que « *Tout émetteur qui réalise une augmentation de capital réservée avec une décote par rapport au cours de bourse supérieure à la décote maximale autorisée en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription et conférant à un actionnaire, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, le contrôle de l'émetteur au sens de l'article L. 233-3 dudit code, désigne un expert indépendant qui applique les dispositions du présent titre.* ».

Cette désignation intervient également dans le cadre de l'OPAS et de l'éventuelle OPR consécutive, dans le cadre de l'application de l'article 261-1 I. 1°, 2° et 4° du RGAMF.

La présente attestation relative à l'Augmentation de Capital Réservée sera complétée par une attestation d'équité relative au prix de l'OPAS à venir, au moment du dépôt auprès de l'AMF du projet d'offre.

La synthèse des résultats de nos travaux d'évaluation d'UTI Group est présentée ci-dessous (en € / action).

		Min	Mid	Max
Méthodes	A titre principal : transaction récente sur le capital		0,09	
	A titre principal : DCF	Taux d'actualisation (15% +/- 0,5%), marge d'EBITDA normative (4,0% +/- 0,5%)	-0,22	-0,08
Références	A titre indicatif : cours de bourse	Cours moyen pondéré par les volumes du 10 juillet 2024 Cours moyen pondéré par les volumes sur une période de 1 à 6 mois au 11 juillet 2024	0,5	0,53 0,65

Le prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée (0,20 €) :

- extériorise une prime de 127% par rapport à la valeur extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble (référence à une transaction récente sur le capital retenue à titre principal), qui conduit à une valeur des titres d'UTI Group de 0,09 € / titre.
- est supérieur à la valeur centrale (négative à -0,08 € / titre) résultant de l'approche intrinsèque, menée à titre principal. La borne haute de notre fourchette d'estimation

de la valeur par action d'UTI Group (0,08 € / titre) est très proche de la valeur par titre extériorisée par l'Opération appréhendée dans son ensemble de 0,09 € / titre;

- est supérieur à l'actif net comptable (négatif au 30 juin 2024), présenté à titre indicatif ;
- est inférieur aux références de cours de bourse présentées à titre indicatif, étant souligné que la liquidité du titre est insuffisante pour que cette référence soit considérée comme pertinente.

Il est par ailleurs souligné que l'Augmentation de Capital Réservée, qui réduit fortement l'endettement de la Société, permet une revalorisation de la valeur de l'action UTI Group pour l'actionnaire minoritaire et conduit à une valeur de 0,09 €/titre.

Il n'existe pas d'accord connexe à l'Offre (article 261-1 du RG-AMF, 4ème alinéa). L'impact des accords conclus dans le cadre du Protocole de Restructuration a été pris en compte dans l'appréciation du prix d'émission dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée.

Il n'est pas envisagé de synergies.

Dans ces conditions, nous considérons que les conditions financières de l'Augmentation de Capital Réservée sont équitables pour les actionnaires de la Société.

Fait à Paris, le 26 septembre 2024,

Pour Sorgem Evaluation



Maurice Nussenbaum
Managing Partner

Annexes

1. Programme de travail

Sorgem Evaluation a mis en œuvre le programme de travail suivant :

- Analyse du contexte de l'Opération et des éléments présentés dans le Protocole de Restructuration;
- Analyse de l'information publique disponible sur la Société, et notamment l'information financière (documents de référence depuis 2019, comptes semestriels, etc.) ;
- Recherche et analyse d'études sur les marchés dans lesquels intervient la Société ;
- Analyse financière à partir des comptes consolidés des 5 derniers exercices ;
- Entretiens avec les représentants de la Société sur les points suivants :
 - > description des activités, son marché et de son environnement concurrentiel ;
 - > présentation et explication relative à la performance historique ;
 - > présentation du plan d'affaires et des hypothèses sous-jacentes.
- Mise en œuvre d'une approche multicritères pour l'estimation de la valeur des titres de la Société à travers notamment :
 - > la méthode DCF à titre principal (analyse du plan d'affaires, détermination des paramètres d'évaluation – taux d'actualisation, flux normatif, croissance à long-terme, passage de la Valeur d'Entreprise à la valeur des Fonds Propres) ;
 - > la méthode des comparables boursiers à titre indicatif (choix de l'échantillon, analyse de la croissance et des marges, calcul des multiples, analyse des résultats) ;
 - > l'analyse du cours de bourse.
- Analyse des transactions récentes intervenues sur le capital ;
- Analyse de l'impact de l'Augmentation de Capital Réservée sur la situation de l'actionnaire minoritaire ;

- Obtention des lettres d'affirmation ;
- Rédaction d'un projet de rapport d'expertise indépendante ;
- Revue indépendante.

2. Liste des personnes rencontrées ou contactées

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée, nous avons été amenés à échanger avec les personnes suivantes :

UTI Group.

Christian AUMARD : Directeur Général

Romain AUMARD : Directeur Général Délégué

Mireille MABARI ROLLAND : Directrice Administrative et Financière

Gilbert Dupont (Etablissement Présentateur)

Audrey NODIN : Head of Corporate Finance

Guillaume DELHOMMEAU : Corporate Finance

Mehdi RHAIB : Vice-président Equity Capital Markets

EEKEM Group / Astek

Martin DE LA CHESNAIS : Directeur des Fusions & Acquisitions

ALDHEA (Conseil d'UTI Group)

Philippe DELECLUSE : Avocat

Orrick (Conseil d'EEKEM)

Alexis MARRAUD DES GROTTES : Avocat

Julien BELOEIL : Avocat

3. Informations et documents utilisés

Documents	Source
Comptes Groupe	Société
Données de gestion (CA par clients, industries, etc.)	Société
Analyses de marché	Sites internet, Xerfi
Données de marché (cours de bourse, consensus, etc.)	Capital IQ
Informations financières des sociétés comparables	Capital IQ, sociétés
Informations financières diverses (cours de bourse, bêtas, etc.)	Capital IQ
Information sur les transactions du secteur	MergerMarket
Plan d'affaires	Société
Lettres d'affirmation	Société

4. Calendrier de la mission

- Premiers échanges dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres pour la réalisation d'une mission d'expertise indépendante au cours du mois de juillet 2024.
- Désignation de Sorgem Evaluation comme expert indépendant par le Comité Ad Hoc : 19 juillet 2024.
- Etablissement d'une lettre de mission : 23 juillet 2024.
- Recueil de l'information requise pour apprécier l'équité de l'opération, réalisation des travaux d'analyse, échanges avec le Groupe et l'Etablissement Présentateur et rédaction du projet de rapport : du 1^{er} août (première réception documents du Groupe) au 25 septembre 2024.
- Réunion du Comité ad hoc : 24 septembre 2024 ;
- Obtention d'une lettre d'affirmation : 25 septembre 2024
- Remise de la version finale de notre rapport : 26 septembre 2024.

5. Rémunération

Le montant des honoraires facturés à date par Sorgem Evaluation au titre de la présente mission s'élève à 54 000 euros hors taxes, représentant environ 216 heures de travail.

6. Lette de mission



SORGEM Evaluation
Maurice Nussenbaum
11, rue LEROUX
75016 PARIS CEDEX

Paris, le 23 juillet 2024

Monsieur l'Expert,

Faisant suite à votre proposition du 19 juillet 2024 en vue de la réalisation d'une expertise indépendant, je vous confirme que le Conseil d'administration d'UTI Group s'est réuni et a désigné, sur recommandation du comité ad hoc nommé à cet effet et sous réserve de l'absence d'opposition de l'AMF, Sorgem Evaluation en qualité d'expert indépendant ayant pour mission d'intervenir dans le cadre de l'augmentation de capital réservée et de l'OPA.

Comme vous le savez, la société UTI Group (la « **Société** »), a fait face à des difficultés de trésorerie et a recherché en urgence des solutions pour trouver un partenaire lui permettant de sécuriser les liquidités nécessaires pour assurer sa pérennité. Elle s'est rapprochée dans ce cadre de la société EEKEM Group qui a accepté une avance immédiate de trésorerie et un apport de fonds supplémentaire.

Suite à la conclusion d'un protocole de restructuration entre la Société, Christian Aumard, Romain Aumard, Law Informatique et EEKEM Group (l'« **Investisseur** ») le 11 juillet 2024 (le « **Protocole** »), la Société doit convoquer, une assemblée générale mixte des actionnaires de la Société appelée à se tenir trente-cinq jours après pour se prononcer notamment sur une augmentation du capital de la Société réservée à l'Investisseur d'un montant de 2 463 874 euros (sans prime d'émission), à un prix par action de 0,20 euros (soit la valeur nominale sans prime d'émission), pouvant être souscrite en numéraire et/ou par compensation avec des créances liquides, certaines et exigibles sur la Société (l'« **Augmentation du Capital** »).

Le Protocole prévoit que, le jour de la constatation de la réalisation de l'Augmentation du Capital et après la réalisation de celle-ci, Law Informatique cédera à l'Investisseur, et l'Investisseur acquerra auprès de Law Informatique, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, la totalité des actions de la Société qu'elle détient (les « **Actions Transférées** »), pour un montant de 1 euro.

L'Investisseur détiendra, à l'issue de l'Augmentation de Capital, 57,90% du capital et, à l'issue de l'acquisition des Actions Transférées, 81,02% du capital. En application de l'article 234-2 du Règlement générale de l'Autorité des marchés financiers (le « **RGAMF** »), l'Investisseur se trouvera ainsi dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant la totalité du capital de la Société non détenu par lui, libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par l'Autorité des marchés financiers (l'« **OPA** »).

En conséquence de ce qui précède, la Société UTI group nomme un expert indépendant :

- i. dans le cadre de l'Augmentation du Capital, en application de l'article 261-2 du RGAMF ;

Page 1 sur 2

UTI GROUP – 68, rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET
SA au capital de 1 791 797,20 euros – RCS : 338 667 082 – APE : 6202 A



En effet, le prix de l'Augmentation du Capital est de 0,20 €, soit un prix inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse diminuée d'une décote de 10%, prévu par l'article L. 22-10-52 et R. 22-10-32 du Code de commerce.

- ii. dans le cadre de l'OPA, en application de l'article 261-1 I. 1°, 2° et 4° du RGAMF.
- 261-1 I. 1° : Il est possible qu'au jour du dépôt de l'OPA, la Société soit déjà contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avant le lancement de l'OPA, par l'Investisseur qui sera l'initiateur de l'offre.
 - 261-1 I. 2° : Les dirigeants de la société visée ou les personnes qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ont conclu un accord avec l'Investisseur qui sera l'initiateur de l'offre ; ce qui est susceptible d'affecter leur indépendance. De plus, le conseil d'administration de la Société sera renouvelé à l'issue de l'Augmentation de Capital. Monsieur Christian Aumard cessera ses fonctions de Directeur général et Monsieur Romain Aumard conservera ses fonctions de Directeur général délégué pour une durée de 24 mois. Les nouveaux membres du conseil d'administration seront nommés sur la proposition d'Eekem.
 - 261-1 I. 4° : Il existe plusieurs opérations connexes à l'OPA : Law Informatique cédera à EEKEM Group l'intégralité de ses actions de la Société pour un montant d'un (1) euro symbolique, en complément de l'acquisition par EEKEM Group des créances en compte courant des membres de la famille Aumard, pour un montant forfaitaire de 500.000 euros.
- iii. dans le cadre de l'OPA, le cas échéant, en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire en application de l'article 261-1 II du RGAMF.

Conformément à l'article 261-1 III. du RGAMF, l'expert indépendant doit être désigné par le Conseil sur proposition d'un comité *ad hoc* composé d'au moins trois membres, dont un majorité d'indépendants.

Le comité *ad hoc* de la Société ne pouvant être constitué conformément à l'article 261-1 III. du RGAMF, il est fait application de l'article 261-1-1 I. du RGAMF et le conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité *ad hoc*, a soumis à l'AMF le 19 juillet 2024 l'identité de l'expert indépendant qu'elle a désignée sous réserve de non-opposition de l'AMF.

Restant à votre disposition pour toute précision.


Romain AUMARD
Directeur Général Délégué

7. Lettre d'affirmation



SORGEM Evaluation
Maurice Nussenbaum
11, rue LEROUX
75016 PARIS

Levallois Perret le 24 septembre 2024

Lettre d'affirmation

Monsieur,

Dans le cadre de la mission d'expert indépendant qui vous a été confiée le 19 juillet 2024 par le conseil d'administration d'UTI Group sur recommandation du comité ad hoc, en application de l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF qui stipule que « *Tout émetteur qui réalise une augmentation de capital réservée avec une décote par rapport au cours de bourse supérieure à la décote maximale autorisée en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription et conférant à un actionnaire, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce, le contrôle de l'émetteur au sens de l'article L. 233-3 dudit code, désigne un expert indépendant qui applique les dispositions du présent titre.* », nous vous confirmons que :

1. Outre la cession à EEKEM Group i) des comptes courants de Messieurs Christian et Romain Aumard et ii) de la participation détenue par Law Informatique dans UTI Group, il n'existe pas d'autre accord connexe (article 261-1 du règlement général de l'AMF, alinéa 4) susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation du prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservée ;
2. L'ensemble des éléments susceptibles d'avoir une influence sur la valeur d'UTI Group vous ont été communiqués, notamment ceux concernant les retraitements au titre des loyers de location simple (IFRS 16), les créances affacturées, les prévisions d'activités ;
3. D'une manière générale, toutes les informations que nous estimons utiles et dont nous avons connaissance pour servir les objectifs de votre mission vous ont été communiquées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations respectueuses.


Romain AUMARD
Directeur Général Délégué

Page 1 sur 1

UTI GROUP – 68, rue de Villiers 92532 LEVALLOIS PERRET
SA au capital de 1 791 797,20 euros – RCS : 338 667 082 – APE : 6202 A